

*Programme d'appui à la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre du programme
d'action sous-régional de lutte contre la dégradation des terres et la désertification en
Afrique Centrale (PASR/LCD-AC)*

RAPPORT SYNTHÈSE

**ANALYSE DE L'ÉTAT DES LIEUX DES MÉCANISMES DE
FINANCEMENT POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION DES
NATIONS UNIES SUR LA LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION (CCD)
EN AFRIQUE CENTRALE**

Par

Le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC

AVRIL 2010

SOMMAIRE

SOMMAIRE	i
LISTE DES FIGURES	iii
LISTE DES TABLEAUX	iii
SIGLES ET ABREVIATIONS	iv
RESUME	vi
INTRODUCTION	1
CHAPITRE 1. CONTEXTE NATIONAL : CADRE POLITIQUE, LEGISLATIF ET INSTITUTIONNEL	4
1.1. CADRE DE PLANIFICATION ET D'ÉLABORATION DES POLITIQUES.....	4
1.2. CADRE INSTITUTIONNEL.....	7
1.2.1 Problèmes qui entravent la mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre du PASR/LCD et la GDT en Afrique Centrale.....	7
1.2.2 Institutions impliquées dans le processus du PAN et la GDT	8
1.3 CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE	11
1.4 RENFORCEMENT DES CAPACITES	12
CHAPITRE 2. SOURCES, INSTRUMENTS ET MECANISME DE FINACEMENT INTERNES	13
2.1 FLUX FINANCIERS ET SOURCES NATIONALES DE FINANCEMENT	13
2.2 GESTION DES FINANCES PUBLIQUES ET PROCESSUS DE BUDGETISATION	15
2.2.1 Budget spécifique alloué aux activités liées à la mise en œuvre des PAN et la GDT.....	15
2.2.2 Cycle national de planification budgétaire dans les pays d'Afrique Centrale .	15
2.2.3 Cadre de dépenses à moyen terme ou cadre de budgétisation analogue.....	18
2.3 FONDS NATIONAUX	18
2.4 SOURCES PRIVEES DE FINANCEMENT	19
CHAPITRE 3. SOURCES, INSTRUMENTS ET MECANISME DE FINACEMENT EXTERNES	20
3.1 SOURCES : PRINCIPAUX DONATEURS.....	20
3.1.1 Donateurs bilatéraux.....	20
3.1.2 Donateurs multilatéraux.....	21
3.1.3 Affectation des appuis externes à la GDT	22
3.1.4 Sources de financement de la GDT à l'échelon sous-régional	23
3.2 MODALITES DE PRESTATION DE L'ASSISTANCE ET MECANISMES DE FINANCEMENT UTILISES PAR LES DONATEURS.....	23
3.3 INVESTISSEMENTS ETRANGERS DIRECTS	24
CHAPITRE 4. SOURCES, INSTRUMENTS ET MECANISME DE FINACEMENT NOVATEURS	26
4.1 RETRIBUTION DES SERVICES ENVIRONNEMENTAUX	26

4.2 MECANISME DE DEVELOPPEMENT PROPRE (MDP)	26
4.3 ÉCHANGES DE CREANCES CONTRE LES PROGRAMMES DE PROTECTION DE LA NATURE	27
4.4 SYNERGIES ENTRE LES CONVENTIONS INTERNATIONALES DE RIO	27
4.5 ACCES AUX MARCHES ET COMMERCE.....	27
4.6 PROGRAMMES DE RECHERCHE	28
CHAPITRE 5. PARTENARIAT/COOPERATION	29
5.1 ÉTAT ET SECTEUR PUBLIC D'ÉTAT.....	29
5.2 COLLECTIVITES LOCALES	29
5.3 SECTEUR PRIVE ET «SOCIETE CIVILE».....	29
5.4 PARTENAIRES AU DEVELOPPEMENT	30
CHAPITRE 6. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	31
6.1 CONCLUSIONS	31
6.2 RECOMMANDATIONS FAITES PAR LES PAYS.....	31
BIBLIOGRAPHIE.....	33
ANNEXE : TERMES DE REFERENCE.....	34

LISTE DES FIGURES

Figure 1. Niveau d'intégration de la GDT dans les priorités nationales en Afrique Centrale	7
Figure 2. Problèmes qui entravent la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre des PAN/LCD.....	8
Figure 3. Modalités d'octroi de financement utilisées par les donateurs bilatéraux et multilatéraux en Afrique Centrale	24

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Récapitulatif des programmes ou plans, politiques, et stratégies auxquels sont incorporés les principes des PAN et la GDT dans les pays de l'Afrique Centrale.....	4
Tableau 2. Institutions impliquées dans le processus PAN et la GDT au niveau national	9
Tableau 3. Cadre législatif et réglementaire de certains pays membres de la COMIFAC	11
Tableau 4. Estimation en pourcentage des principales sources nationales de financement pour la mise en œuvre des PAN/LCD et la GDT(en %).	13
Tableau 5. Mesures incitatives et facteurs défavorables à la mise en œuvre des PAN en Afrique Centrale	14
Tableau 6. Description des cycles de planification budgétaire dans les pays de la COMIFAC	15
Tableau 7. Points d'entrée thématiques pour l'incorporation d'activités de GDT dans le cycle de planification budgétaire par pays	17
Tableau 8. Partenaires bilatéraux et domaines d'intervention par pays	20
Tableau 9. Donateurs multilatéraux et leurs domaines d'intervention par pays	21
Tableau 10. Principales entreprises étrangères actives dans quelques pays d'Afrique Centrale	25
Tableau 11. Points d'entrée pour l'intégration des questions liées au commerce au processus de mise de la CCD dans les pays d'Afrique Centrale.	27

SIGLES ET ABREVIATIONS

ADIE	Agence Intergouvernementale pour le Développement de l'Information Environnementale
AFD	Agence Française de Développement
ANAFOR	Agence Nationale de Développement des Forêts
BAD	Banque Africaine de Développement
BADEA	Banque Arabe de Développement Économique pour l'Afrique
BDEAC	Banque de Développement des États de l'Afrique Centrale
BEAC	Banque des États de l'Afrique Centrale
BID	Banque Islamique de Développement
BM	Banque Mondiale
CBLT	Commission du Bassin du Lac Tchad
CCD	Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification
CCI	Contribution Communautaire d'Intégration
CCPM	Cercle de Concertation des Partenaires du MINEP et du MINFOF – Cameroun
CEBEVIRHA	Commission Économique du Bétail, de la Viande et des Ressources Halieutiques d'Afrique Centrale
CEEAC	Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale
CEFDHAC	Conférence sur les Écosystèmes de Forêts Denses Humides d'Afrique Centrale
CEMAC	Communauté Économique et Monétaire d'Afrique Centrale
CICOS	Commission Internationale du Bassin Congo-Oubangui-Sangha
CIFOR	Centre Internationale de Recherche Forestière
CILSS	Comité Inter États de Lutte contre la Sécheresse au Sahel
CNIAF	Centre National des Inventaires et d'Aménagement Forestier et Faunique
COMIFAC	Commission des Forêts d'Afrique Centrale
CORAF-AC	Conseil Ouest et Centre africain pour la Recherche et le Développement Agricole-Afrique Centrale
CRCRT	Centre de Recherche sur la Conservation et la Restauration des Terres
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
FAO	Food and Agriculture Organisation of the United Nations
FARA	Forum pour la Recherche Agricole en Afrique
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
FMI	Fonds Monétaire International
GDT	Gestion Durable des Terres
GTZ	Coopération Technique Allemande
ICRAF	Centre International de Recherche en Agroforesterie
IDA	Agence Internationale pour le Développement
IGEBU	Institut Géographique du Burundi
INECN	Institut National pour l'Environnement et la Conservation de la Nature
IRR	Initiatives à Résultats Rapides
LCD	Lutte contre la désertification
MDP	Mécanisme de Développement Propre

MINEP	Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature
MINFOF	Ministère des Forêts et de la Faune
MM	Mécanisme Mondial de la Convention des Nations Unies pour la Lutte Contre la Désertification
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
OAB	Organisation Africaine du Bois
OCFSA	Organisation de Conservation de la Faune Sauvage en Afrique
OIBT	Organisation Internationale des Bois Tropicaux
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONDR	Office National de Développement Rural
OSC	Organisation de la Société Civile
PAE	Plan d'Action pour l'Environnement
PAFT	Programme d'Action Forestier Tropical
PAN	Programme d'Action National
PAN /LCD	Programme d'Action National de Lutte Contre la Désertification
PASR	Programme d'Action Sous Régional
PASR/LCD	Programme d'Action Sous Régional de Lutte Contre la Désertification
PASR/LCD-AC	Programme d'Action Sous Régional de Lutte Contre la Désertification en Afrique Centrale
PDDAA	Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture en Afrique
PFBC	Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo
PIP	Programme d'Investissements Publics
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPTÉ	Pays Pauvres Très Endettés
PRASAC	Pôle Régional de Recherche Appliquée au Développement des Savanes d'Afrique Centrale
PSFE	Programme Sectoriel Forêts - Environnement
RAAF	Réseau Africain d'Actions Forestières
RAPAC	Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale
RCA	République Centrafricaine
RDC	République Démocratique du Congo
REFADD	Réseau des Femmes pour l'Action et le Développement Durable
REJEFAC	Réseau des Jeunes pour les Forêts d'Afrique Centrale
REPAR	Réseau des Parlementaires pour la gestion durable des forêts d'Afrique Centrale
REPALEAC	Réseau des Populations Autochtones et Locales pour la gestion durable des forêts d'Afrique Centrale
RIFFEAC	Réseau des Institutions de Formation Forestière et Environnementale d'Afrique Centrale
SMC	Stratégie Mondiale de la Conservation
SNR	Service National de Reboisement
SNRA	Systèmes Nationaux de Recherches Agricoles
UDEAC	Union Douanière des États de l'Afrique Centrale
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la nature
WCS	World Conservation Society
WWF	World Wide Fund For Nature

RESUME

Contexte

Les pays de l'Afrique Centrale tels que le Burundi, le Cameroun, le Congo, le Gabon, la Guinée Équatoriale, la République Centrafricaine, la République Démocratique du Congo, le Rwanda, Sao Tomé & Príncipe et le Tchad forment un vaste ensemble géographique et politique de 5.420.542 km² et comptaient en 2005 environ 115.15 millions d'habitants. La population devrait approcher 130 millions d'habitants en 2010 selon les estimations du système des Nations Unies¹.

La dégradation des terres et la désertification affectent une partie croissante des territoires des pays d'Afrique Centrale. Ces phénomènes qui sont à l'origine de la destruction des propriétés des sols entraînent de graves problèmes économiques, sociaux et environnementaux. Ils constituent une grande préoccupation pour les décideurs comme pour les populations des pays d'Afrique Centrale. La lutte contre ces fléaux revêt de ce fait une dimension importante et d'urgence lorsqu'ils sont vus sous l'angle de la gestion des eaux et des sols.

La présente étude s'inscrit dans le cadre du programme d'appui technique et financier du Mécanisme Mondial (MM) de la Convention des Nations Unies pour la Lutte contre la Désertification (CCD) à la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) et à la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC) et aux pays d'Afrique Centrale pour la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre des Plans d'Action Nationaux (PAN) et du Programme d'Action Sous Régional (PASR) de lutte contre la Dégradation des Terres et la Désertification en Afrique Centrale.

L'objectif général de cette étude est de faire l'état des lieux des mécanismes de financement pour la gestion durable des terres et la lutte contre la désertification en Afrique Centrale afin de connaître toutes les obstacles à la mobilisation des ressources.

En perspectives, cette étude vise à:

- faciliter la maîtrise par les parties prenantes des techniques appropriées de mobilisation des ressources pour la Gestion durable des terres (GDT);
- renforcer l'appropriation, par les Gouvernements, des processus de développement en général, et de mobilisation des ressources en particulier, grâce à l'intégration de la GDT dans leurs cadres stratégiques de développement;
- développer et mettre en œuvre des stratégies nationales de financement.

Méthodologie

Le MM a développé un questionnaire sur l'analyse de l'état des lieux des mécanismes de financement pour la mise en œuvre de la CCD en Afrique Centrale, y compris l'évaluation de l'intégration de la GDT/CCD dans les processus politiques en Afrique Centrale. Les grandes lignes de ce questionnaire portent sur les cadres politiques, législatifs et institutionnels au niveau national, les principales sources, mécanismes et instruments de financements internes et externes existants d'une part et les mécanismes de financements novateurs existants d'autre part, en faveur de la GDT en Afrique Centrale ainsi que les intervenants dans la mise en œuvre des PAN.

¹ UN populations prospects. The 2008 revision Population Database. <http://esa.un.org/unpp/>

Sous le leadership des Points Focaux Nationaux de la CCD, neuf pays de la sous-région ont rempli le questionnaire et ont organisé des réunions de validations du questionnaire avec la participation des différents Ministères et acteurs concernés.

Un rapport synthétique des résultats du questionnaire et des réunions de validation a été élaboré par le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC.

Résultats

Les résultats montrent qu'au niveau de chaque pays membre de la COMIFAC, il existe plusieurs programmes ou plans, stratégies et politiques dans lesquels les principes qui sous-tendent les programmes d'action nationaux de lutte contre la désertification (PAN/LCD) et la gestion durable des terres (GDT) sont incorporés. Sept pays d'Afrique Centrale dont le Burundi, le Cameroun, le Congo, la Guinée Équatoriale, la République Centrafricaine, la République Démocratique du Congo et le Tchad ont élaboré et adopté leurs PAN/LCD. Cependant, la mise en œuvre des PAN/LCD et la GDT est très peu intégrée dans les priorités nationales.

Bien que la dégradation des terres et la désertification relèvent de l'environnement, la gestion durable des terres et des ressources naturelles dans la plupart des pays de la sous-région, est un domaine transversal qui couvre plusieurs secteurs d'activités de développement rural. Plusieurs départements ministériels intervenant dans le monde rural font face à ce fléau à travers des budgets qui leur sont affectés par l'État. Mais chaque institution agit de façon isolée. Il y a un manque de coordination/concertation entre ces institutions. En plus des ministères dont les missions sont la définition des politiques, la planification, le contrôle et le suivi, il existe parfois dans les pays, des instituts nationaux à caractère parapublic ou privé, chargés d'exécuter ou de coordonner la mise en œuvre des programmes ou projets de terrain de lutte contre la dégradation des terres et la désertification.

Du fait de la crise économique persistante et du poids de la dette des pays d'Afrique Centrale, les budgets alloués par ces États pour la GDT demeurent encore faibles. Ces budgets sont essentiellement orientés pour le financement de la contrepartie des projets et la subvention des organismes publics ou para publics sous tutelle des ministères impliqués dans le développement rural. Compte tenu de la multiplicité des structures étatiques bénéficiaires, il est difficile d'estimer les montants exacts affectés par les pays pour la lutte contre la dégradation des terres et la désertification.

Le budget de l'État reste la principale source nationale de financement des activités liées à la mise en œuvre des PAN et de la GDT. Cependant, aucun pays de la sous-région ne dispose ni d'un budget national alloué, ni d'un Fonds spécifique pour la mise en œuvre du PAN et la GDT. Dans certains pays, le budget de l'État est souvent secondé par les fonds nationaux et le secteur privé qui jusqu'ici n'intervient pas encore de manière efficace à la GDT. C'est pourquoi il est recommandé de susciter auprès des acteurs de ce secteur une véritable prise de conscience.

Plusieurs donateurs (bilatéraux et multilatéraux) ainsi que les ONG internationales et les organisations sous-régionales et régionales apportent des soutiens multiformes aux pays de l'espace COMIFAC et dans des domaines très variés et liés à la GDT. Ces acteurs soutiennent beaucoup plus les activités ou projets orientés vers la gestion des ressources naturelles et la préservation de l'environnement. Ils accordent généralement

des financements sous forme d'appui à des projets, dons, soutien sectoriel, soutien budgétaire direct, prêts, fonds communs/financement global, etc. A ce jour et dans presque la quasi-totalité des pays de l'espace COMIFAC à l'exception du Tchad, il n'existe pas encore de partenaire qui peut être considéré comme chef de file pour la mise en œuvre du PAN et la gestion durable des terres.

Plusieurs entreprises étrangères sont très actives en Afrique Centrale. Elles exercent dans un grand nombre de secteurs d'activités. Mais environ 10% seulement de ces entreprises contribuent à la mise en œuvre des PAN et à la GDT. De manière générale, ces entreprises participent de façon indirecte à travers les impôts payés qui contribuent au financement des activités du PAN ou des programmes de gestion durable des terres.

D'autres mécanismes de financement dits novateurs sont disponibles et peuvent être utilisés pour compléter les sources de financement traditionnelles, on peut citer : la rétribution des services environnementaux, le Mécanisme de Développement Propre (MDP), les échanges de créances contre les programmes de protection de la nature, les synergies entre les conventions internationales de Rio, l'accès aux marchés et commerce et les programmes de recherche. Toutefois, les pays de la sous région n'ont pas suffisamment d'expérience pour mobiliser ces financements.

Dans tous les pays d'Afrique Centrale, les actions de mise en œuvre des trois Conventions de Rio sont coordonnées par une tutelle unique (par un même Ministère). Cependant, la coopération/concertation entre les Points Focaux n'est pas efficace. Lorsqu'elle existe, elle est informelle.

Recommandations

Engagement politique

Les questions relatives à la gestion durable des terres doivent être incorporées dans les politiques et programmes pour la réduction de la pauvreté et le développement durable et leurs donner une priorité nationale. Pour cela, il convient de sensibiliser les décideurs politiques, les collectivités locales (population, ONGs, secteur privé) et les partenaires au développement sur l'importance de la mise en œuvre du PAN et des programmes de gestion durable des terres. Il faudrait aussi créer un cadre de coordination et d'harmonisation des politiques des partenaires au développement évoluant dans chaque pays. Il est aussi nécessaire de s'assurer de la compréhension des parties prenantes sur le caractère transversal de la dégradation des terres et donc la nécessité des partenariats pour la GDT.

Il est souhaitable de mettre en place au niveau de chaque pays des mesures incitatives, politiques et institutionnelles qui encouragent les partenaires techniques et financiers, les agriculteurs et éleveurs et bien d'autres acteurs à investir dans la GDT.

De même, il est souhaitable d'adopter un programme de sensibilisation des décideurs pour avoir leur appui en vue d'intégrer le système de rétribution des services environnementaux dans la politique nationale.

Mobilisation des ressources

Budgets nationaux

Les efforts doivent être faits au niveau national d'une part par le Ministère de l'environnement pour inscrire chaque année à son budget, une ligne budgétaire permettant de mener la lutte contre la dégradation des terres. Sensibiliser les techniciens du Ministère des Finances sur l'intégration de la gestion des terres et des

ressources naturelles dans les priorités nationales non seulement dans les stratégies mais aussi dans la budgétisation.

Budgets des collectivités locales

Les collectivités locales décentralisées doivent prendre des mesures pour inscrire également dans leurs budgets des activités de promotion de gestion durable des terres. Former les membres de la société civile sur les techniques d'élaboration des projets bancables.

Fonds nationaux

Il est aussi souhaitable que chaque pays crée un fonds national spécial pour la GDT qui pourra être alimenté par les recettes des services environnementaux.

Financement externe

Il faudrait que chaque pays développe les stratégies pour inciter les donateurs bilatéraux et multilatéraux à soutenir financièrement les actions de lutte contre la désertification.

Sources de financement novatrices

On note une diversité des sources de financements novateurs dans la sous-région Afrique centrale. Mais les pays rencontrent des difficultés à mobiliser ces financements. Le renforcement des capacités des acteurs impliqués dans la GDT dans la mobilisation des financements novateurs doit être une priorité.

INTRODUCTION

Les pays de l'Afrique Centrale² forment un vaste ensemble géographique et politique de 5.420.542 km² et comptait en 2005 environ 115.15 millions d'habitants. La population devrait approcher 130 millions d'habitants en 2010 selon les estimations du système des Nations Unies³. Ils s'étendent entre les latitudes 11° Sud et 18° Nord, et correspondent, essentiellement, aux bassins hydrographiques du Congo, des grands lacs et du lac Tchad ; lesquels (bassins) couvrent plus de 4/5 de la superficie de la sous région.

Ces pays restent fortement marqués par l'importance du secteur rural (agriculture, élevage, foresterie, pêche et faune) et à quelques exceptions près, leur population est majoritairement rurale. Les populations rurales sont extrêmement dépendantes des ressources naturelles pour assurer leur survie et c'est souvent grâce à la valorisation des ressources naturelles que ces populations parviennent à diversifier leurs sources de revenus et à réduire leur vulnérabilité. La dégradation des terres est, dans ce contexte, un facteur de sous développement de la sous région, d'autant que dans certaines zones comme le bassin du Lac Tchad, elle rime avec : la famine et la dépendance alimentaire, la dislocation des systèmes traditionnels de production, la crise énergétique et l'urbanisation rapide.

La désertification affecte une partie croissante des territoires des pays d'Afrique Centrale. Ce phénomène qui est à l'origine de la destruction des propriétés des sols entraîne de graves problèmes économiques, sociaux et environnementaux. Elle constitue une grande préoccupation pour les décideurs comme pour les populations des pays d'Afrique Centrale. La lutte contre la désertification revêt de ce fait une dimension importante et d'urgence lorsqu'elle est vue sous l'angle de la gestion des eaux et des sols. En effet, le problème de la dégradation des sols et de la perte de leur fertilité est une menace sur la sécurité alimentaire et l'environnement de plusieurs bassins versants. A l'échelle sous régionale, peu d'actions ont cependant été menées dans ce domaine (FAO, 1997; FOSA, 2001).

Pour faire face à ce fléau, les pays d'Afrique Centrale ont tous adhéré à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CCD) et ont élaboré des Plans d'Actions Nationaux de lutte contre la désertification. Conformément aux dispositions de cette Convention, l'Afrique Centrale a également développé et adopté en septembre 2008 son Programme d'Action Sous-Régional de Lutte contre la Dégradation des Terres et la Désertification (PASR/LCD-AC).

La mise en œuvre de ce programme et des PAN/LCD reste limitée par la modicité des ressources financières déployées tant par les États que par les partenaires au développement.

Dans ce contexte, un programme d'appui a été convenu entre le Mécanisme Mondial (MM) de la Convention des Nations Unies pour la Lutte contre la Désertification (CCD) et la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) pour la mobilisation des

² Les pays concernés sont : le Burundi, le Cameroun, le Congo, le Gabon, la Guinée Équatoriale, la République Centrafricaine, la République Démocratique du Congo, le Rwanda, Sao Tomé et Príncipe et le Tchad

³ UN populations projects. The 2008 revision Population Database. <http://esa.un.org/unpp/>

ressources pour la mise en œuvre des PAN et du PASR/LCD-AC. Ce programme est axé autour de trois résultats attendus :

1. Les partenariats thématiques concernant la gestion concertée de la transhumance transfrontalière en Afrique Centrale sont renforcés ;
2. L'intégration de la gestion durable des terres (GDT) dans les processus politiques majeurs est améliorée ;
3. L'application des mécanismes de financement novateurs est analysée et testée.

Dans le cadre du résultat attendu no. 2, le MM apporte un appui multiforme aux pays d'Afrique Centrale à travers :

- l'analyse de l'état des lieux des mécanismes de financement pour la mise en œuvre de la CCD en Afrique Centrale ;
- la Co-organisation des ateliers nationaux et sous-régionaux sur la mobilisation des ressources pour la GDT en Afrique Centrale ; et
- l'identification des portes d'entrées pour la mobilisation des ressources financières additionnelles pour la mise en œuvre de la CCD et la GDT en Afrique Centrale.

Pour l'analyse de l'état des lieux des mécanismes de financement pour la mise en œuvre de la CCD en Afrique Centrale, des informations ont été collectées au niveau national à travers un questionnaire distribué aux Points Focaux Nationaux CCD de neuf pays de l'espace COMIFAC (Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Équatoriale, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, Rwanda et Tchad). Ces questionnaires préalablement remplis par les Points Focaux ont été validés lors d'un atelier national regroupant les acteurs concernés. Ainsi, sur la base des résultats des questionnaires, il s'est avéré nécessaire d'élaborer un rapport synthétique sous-régional sur l'état des lieux des ressources financières destinées à la GDT en Afrique Centrale.

L'objectif de cet exercice est donc de faire l'état des lieux des mécanismes de financement pour la mise en œuvre de la CCD en Afrique Centrale. Pour cela, il faut procéder à :

- l'analyse des cadres politiques, législatifs et institutionnels au niveau national et sous-régional ;
- l'évaluation des sources, mécanismes et instruments de financements internes et externes existants d'une part et les mécanismes de financements novateurs existants d'autre part ;
- l'identification des partenaires existants et potentiels pour la mobilisation des ressources financières.

Après l'introduction, le chapitre 1 décrira brièvement le contexte national et mettra l'accent sur le cadre de planification et d'élaboration des politiques ainsi que le cadre institutionnel. Le chapitre 2 présente les sources, instruments et mécanismes de financement internes pour la mise en œuvre des PAN et la GDT. Le chapitre 3 décrit les sources, instruments et mécanismes de financement externes qui soutiennent les pays d'Afrique Centrale dans la mise en œuvre des PAN et la GDT. Tandis que le chapitre 4 présente les sources, instruments et mécanismes de financement novateurs pour la mise en œuvre des PAN et la GDT en Afrique Centrale. Le chapitre 5 traitera des questions liées au partenariat/coopération pour la mise en œuvre des PAN et la GDT en Afrique Centrale. Le chapitre 6 énonce un certain nombre de conclusions et offre des

recommandations sur ce que certaines parties prenantes peuvent entreprendre pour améliorer la mobilisation des ressources financières pour la GDT en Afrique Centrale.

CHAPITRE 1. CONTEXTE NATIONAL : CADRE POLITIQUE, LEGISLATIF ET INSTITUTIONNEL

1.1. CADRE DE PLANIFICATION ET D'ÉLABORATION DES POLITIQUES

La sous région possède peu d'expérience en matière de lutte contre la dégradation des terres. Les efforts entrepris en matière de planification et d'élaboration des politiques sur la GDT ont été déployés depuis plusieurs décennies dans les zones sahéliennes, en particulier au Tchad. Pour faire face aux effets des sécheresses persistantes des années 1970 et 1980, et en réponse à la Stratégie Régionale de Lutte contre la Désertification du CILSS, ce pays a adopté en 1989 une stratégie nationale de lutte contre la désertification appelée « plan directeur de lutte contre la désertification ». Les actions entreprises par d'autres pays ont été limitées dans l'espace et dans le temps pour avoir un impact significatif sur le processus de désertification ou dégradation et dans bien des cas, elles n'ont pas toujours atteint leurs objectifs sectoriels.

Toutefois, face à l'ampleur de ce fléau, de nombreux pays de la sous région ont développé de politiques de gestion durable des terres et disposent de différents cadres de planification et de stratégies dédiés à la GDT. En plus, la majorité de ces pays ont déjà adoptés leur Programme d'Action National de lutte contre la dégradation des terres et la désertification (PAN/LCD).

Les principes qui sous tendent les PAN et la gestion durable des terres sont pris en compte dans les politiques, stratégies, plan et programmes très variés. Les différents programmes ou plans, politiques, et stratégies auxquels sont intégrés les principes de GDT dans ces pays sont récapitulés dans le tableau 1.

Tableau 1. Récapitulatif des programmes ou plans, politiques, et stratégies auxquels sont incorporés les principes des PAN et la GDT dans les pays de l'Afrique Centrale.

Pays	Politiques, stratégies, plans ou programmes nationaux auxquels sont incorporés les principes des PAN et de GDT
Burundi	<ul style="list-style-type: none"> - Cadre Stratégique de Croissance économique et de lutte contre la Pauvreté -CSLP (Septembre 2006) ; - Politique nationale de gestion des ressources en eau(2001) ; - Politique nationale de sécurité alimentaire –PNSA (Décembre 2008) ; - Stratégie Agricole Nationale-SAN (mai 2008) ; - Stratégie Nationale pour l'Environnement au Burundi-SNEB (2000) ; - Stratégie Nationale d'Utilisation Durable des Terres(2007) ; - Plan d'actions national d'adaptation aux changements climatiques (janvier 2007) ; - Plan d'actions national en matière de diversité biologique (2002) ; - Programme d'Investissement Public (PIP) annuel ; - Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA) (20009-2015) ; - Lettre de politique foncière (Avril 2009).
Cameroon	<ul style="list-style-type: none"> - DSRP : Document de stratégie de Réduction de la Pauvreté ; - DSDR : Document de Stratégie de Développement du Secteur Rural ; - PNDP : Programme National de Développement Participatif ; - PSFE : Programme Sectoriel Forêt-Environnement ; - PANERP : Plan d'Action Nation National Énergie pour la Réduction de la Pauvreté ;

	<ul style="list-style-type: none"> - PAFN : Programme d'Action Forestier National ; - PNGE : Plan National de Gestion de l'environnement ; - PSFE : Programme Sectoriel Forêts Environnement ; - PNVRA : Programme National de Vulgarisation et de Recherche Agricole ; - PBR : Programme de boisement et de reboisement ; - SNGDES : Stratégie National de Gestion Durable des Eaux et des Sols ; - Programme National de Reboisement.
Congo	<ul style="list-style-type: none"> - Document de stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP); - Programme National pour la Sécurité Alimentaire ; - Plan National d'Action pour l'Environnement ; - Stratégie Nationale Initiale et Plan Action de mise en œuvre de la Convention Cadre sur les CC ; - Stratégie Nationale et Plan Action sur la Diversité Biologique ; - Schéma Directeur de l'Aménagement du Territoire (rechercher la Loi) ; - Politique Foncière (rechercher la Loi) ; - Loi 2000-24 portant Code Forestier ;
Gabon	<ul style="list-style-type: none"> - Programme d'Ajustement et de Planification des Secteurs Urbain et Transport (PAPSUT) ; - Projet de Développement des Infrastructures Locales (PDIL) ; - Programme Sectoriel Forêt et Environnement (PSFE) ; - programmes agricoles et de développement rural ; - Programme Héveicole ; - Programme corps Gras ; - Programme élevage ; - Programme AGRIPOG ; - Programme Spécial de Sécurité Alimentaire ; - Plan d'urgence dans le cadre de la sécurité alimentaire, Les actions de développement du domaine rural ; - Opérations Zonales Intégrées (OZI) ; - Projet d'Appui au Paysannat Gabonais (APG/FIDA).
Guinée Eq.	<ul style="list-style-type: none"> - Plan National pour l'Aménagement Environnemental (PNMM) ; - Plan d'Action Forestière de la Guinée Équatoriale ; - Stratégie Nationale pour le Développement Rurale ; - Programme Spéciale pour la Sécurité Alimentaire ; - Plan d'Action de Développement Économique et Sociale "Guinée Équatoriale a l'horizon 2020.
RCA	<ul style="list-style-type: none"> - Code de l'Environnement ; - Code Forestier ; - Code Minier ; - Code foncier agropastoral ; - Code de l'habitat ; - Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) ; - Stratégie Nationale et Plan d'Action Nationale en matière de la Diversité Biologique ; - Plan National d'Action Environnemental ; - Plan de Développement Touristique ; - Programme de Développement Agricole ; - projet ECOFAC ; - Programme d'Appui à la Réalisation des Plans d'Aménagement Forestier ; - Programme de Gestion Participative des Ressources Forestières ; - Programme de Foresterie Urbaine et Périurbaine ; - Le PRASAC ; - Programme d'Action National et d'Adaptation.
RDC	<ul style="list-style-type: none"> - Document de Stratégie et de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (DSCR) ; - Plan National d'action Environnemental (PNAE) ;

	<ul style="list-style-type: none"> - Plan Directeur de l'agriculture et du Développement Rural ; - Programme National de Relance du Secteur Agricole et Rural(PNSAR) ; - Programme d'Action National d'Adaptation aux changements climatiques (PANA) ; - Stratégie Nationale et Plan d'Action de la Biodiversité ; - Esquisse du schéma National d'Aménagement du Territoire ; - Plan d'Action National pour l'Habitat ; - Plan Directeur des Aires Protégées ; - Programme National Foresterie Communautaire(PNFoCo) ; - Programme Cadre de la Lutte contre la Pauvreté (Composante Environnement et changements climatiques) du PNUD.
Rwanda	<ul style="list-style-type: none"> - Document de la vision 2020 où la gestion des ressources naturelles constitue une de priorités ; - Document de l'EDPRS (Economic Development Poverty Reduction Strategy) qui est en fait un cadre national de la mise en œuvre de la vision 2020 ; - Politique nationale de l'environnement ; - politique nationale foncière; - Politique nationale des forêts; - Politique nationale agricole ; - Politique nationale de l'eau; - Stratégie nationale de la biomasse énergie; - PSTA- Plan Stratégique de la transformation agricole.
Tchad	<ul style="list-style-type: none"> - Document de Stratégie de la Réduction de la Pauvreté (DSRP) ; - Programme d'Intervention dans le Développement Rural (PIDR) ; - Programme National pour la Sécurité Alimentaire (PNSA) ; - Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE) ; - Programme d'Action Nationale de Lutte Contre la Désertification (PAN/LCD) ; - Stratégie Nationale Initiale et Plan Action de mise en œuvre de la Convention Cadre sur les Changements Climatiques ; - Stratégie Nationale et Plan Action sur la Diversité Biologique ; - Schéma Directeur de l'Eau ; - La loi domaniale et foncière (loi 23, 24 et 25 du 22 juillet 1967) en cours de révision ; - Loi n° 14 du 17 août 1998 portant principes généraux de protection de l'environnement et la loi n° 14 du 10 juin 2008 portant régime des forêts , de la faune et des ressources halieutiques.

Ce tableau montre ainsi l'existence dans chaque pays de plusieurs programmes, plans et stratégies auxquels sont insérés les principes qui sous-tendent la GDT. Malgré cette prise en compte de la GDT dans ces programmes, son niveau d'intégration dans les priorités nationales est faible dans 50 % des pays ayant participé à cette étude comme nous montre la figure 1. Elle ne fait pas du tout partie des priorités nationales dans près de 25 % des pays de l'Afrique Centrale comme la Guinée Équatoriale. Elle est pleinement intégrée dans 25 % de ces pays à l'exemple du Burundi. En effet, malgré l'insuffisance des moyens financiers, le Burundi intègre les questions de gestion durable des terres dans les priorités nationales. Les exemples suivants démontrent l'importance que revêt la GDT dans les priorités nationales de ce pays :

- dans les PIP 2009-2011, une part de 14.5 % du budget national est destiné à la protection de l'environnement ;
- en 2009 ; sur 24.4% du budget national accordé au Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage par le gouvernement, 14.5 % sont alloués à la gestion durable des terres (irrigation, terrasses radicales,...) ;
- dans le Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage et le Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, les Initiatives à

Résultats Rapides (IRR) qui sont exécutés concernent la protection du patrimoine foncier.

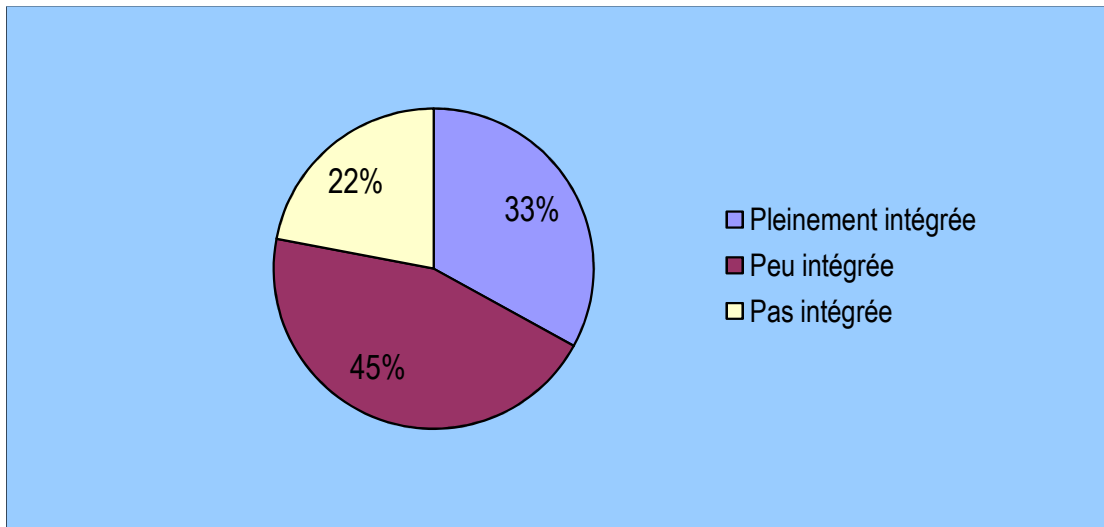


Fig. 1. Niveau d'intégration de la GDT dans les priorités nationales en Afrique Centrale

1.2. CADRE INSTITUTIONNEL

1.2.1 Problèmes qui entravent la mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre du PASR/LCD et la GDT en Afrique Centrale.

De nombreux mécanismes de financement peuvent être mobilisés pour financer le PAN et la lutte contre la dégradation des terres et/ou la désertification. La stratégie consiste à faire appel en même temps aux financements classiques et novateurs pour appuyer la mise en œuvre du PAN dans chaque pays. Cependant les problèmes suivants entravent la mobilisation de ces financements :

Manque de coordination/concertation entre les ministères

En effet, les programmes ou plans, les stratégies et politiques auxquels sont incorporés les principes qui sous-tendent les PAN/LCD et la GDT sont sous tutelle de plusieurs ministères. Dans bien des cas, chaque ministère assure la mise en œuvre du programme rattaché à son Département ministériel sans se concerter avec d'autres Département ministériels qui ont les programmes similaires. Il arrive des fois où les ministères d'un même pays présentent en rangs dispersés un même projet ou programme à un même Bailleur de fonds pour financement.

Absence d'un budget spécifique pour les activités liées au PAN et à la gestion durable des terres

Dans la majorité des pays d'Afrique Centrale, il n'existe pas de budget national spécifique pour la mise en œuvre du PAN/LCD et la GDT. Pourtant, il est une base essentielle dans la mesure où certains partenaires ou bailleurs de fonds demandent la contribution nationale et ne viennent qu'en appui à celle-ci.

Faible accès aux ressources financières

Certains pays n'accèdent pas facilement aux ressources financières. Ceci soit par manque d'information sur les guichets de financement existants, potentiels ou novateurs ; soit par manque de capacité technique nécessaire pour la mobilisation des financements.

Instabilité institutionnelle

Les institutions impliquées dans la mise en œuvre des PAN/LCD et la GDT ne sont pas stables. Elles peuvent subir de profonds changements à tout moment dans les pays. La figure 2 montre les principaux problèmes qui entravent la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre des PAN/LCD et la GDT dans les pays de l'espace COMIFAC.

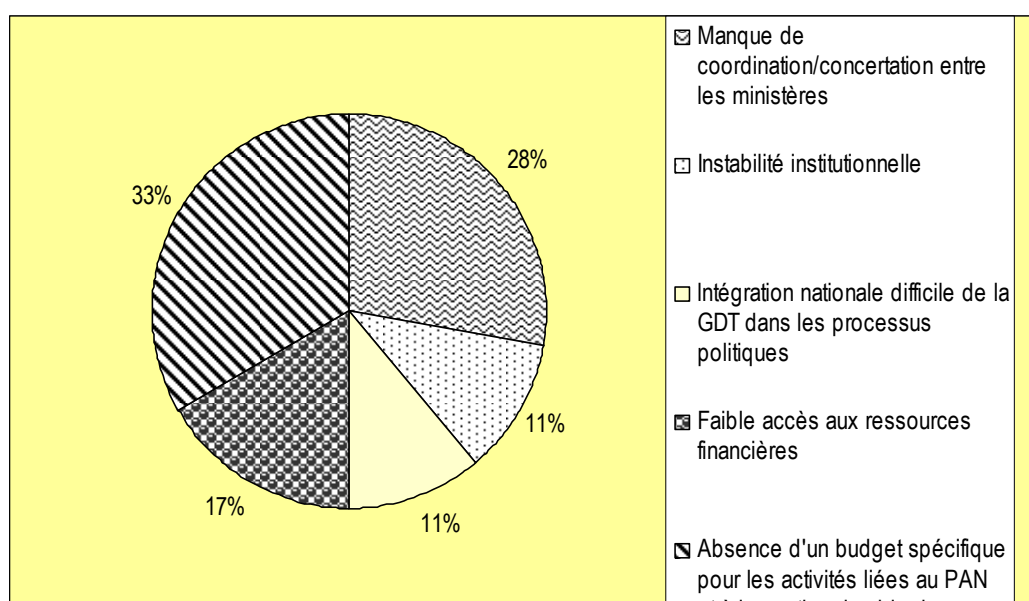


Fig. 2. Problèmes qui entravent la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre des PAN/LCD

Il ressort de cette figure que la mobilisation des ressources est beaucoup plus influencée par l'absence d'un budget spécifique pour les activités liées au PAN et par le manque de coordination / concertation entre les ministères.

1.2.2 Institutions impliquées dans le processus du PAN et la GDT

Bien que la dégradation des terres et la désertification relève de l'environnement, la gestion durable des terres et des ressources naturelles dans la plupart des pays de la sous-région, est un domaine transversal qui couvre plusieurs secteurs d'activités de développement rural. Plusieurs départements ministériels intervenant dans le monde rural font face à ce fléau à travers des budgets qui leurs sont affectés par l'État. On peut citer l'exemple du Cameroun où au moins quatre ministères, à savoir le ministère de l'agriculture et du développement rural ; le ministère de l'élevage, des pêches et des industries animales ; le ministère des forêts et de la faune et le ministère de l'environnement et de la protection de la nature œuvrent dans les actions de lutte contre la désertification.

En plus des ministères dont les missions sont la définition des politiques, la planification, le contrôle et le suivi, il existe parfois dans les pays, des instituts nationaux à caractère parapublic ou privé, chargés d'exécuter ou de coordonner la mise en œuvre des programmes ou projets de terrain de lutte contre la dégradation des terres et la désertification. On peut citer :

- L'institut national pour l'Environnement et la conservation de la Nature (INECN) et l'institut géographique du Burundi (IGEBU) rattachés au ministère de l'aménagement du territoire, de l'environnement et du tourisme du Burundi ;
- L'agence nationale de développement des forêts (ANAFOR) pour les reboisements rattachée au ministère des forêts et de la faune du Cameroun ;
- Le service national de reboisement (SNR), la société d'eucalyptus du Congo (ECO s.a.) et le Centre National des Inventaires et d'aménagement forestier et faunique (CNIAF) sous tutelle du ministère de l'économie forestière et de l'environnement du Congo d'une part et le centre national d'études des sols sous tutelle du ministère de l'agriculture et le centre de recherche sur la conservation et la restauration des terres (CRCRT) d'autre part ;
- L'office national de développement rural (ONDR) rattaché au Ministère en charge de l'agriculture du Tchad.

Le tableau 2 ci-dessous récapitule toutes les institutions impliquées dans le processus PAN et la GDT dans les pays membres de la COMIFAC ayant participé à cette étude.

Tableau 2. Institutions impliquées dans le processus PAN et la GDT au niveau national

Pays	Institutions impliquées dans le processus du PAN et de GDT
Burundi	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Gouvernement à travers les Ministères en charge :</i> <ul style="list-style-type: none"> - de l'Agriculture et de l'Élevage ; - de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme ; - du plan et de la Reconstruction ; - des Travaux Publics et des Équipements ; - de la Solidarité, - des Finances ; - de l'Énergie et des Mines ; - de l'Intérieur et du Développement Communal ; - de l'Éducation Nationale. • <i>Les partenaires au développement bilatéraux et internationaux.</i>
Cameroon	<ul style="list-style-type: none"> - Instituts de recherche nationale et internationale (IRAD, CIFOR, CIRAD, ICRAF, etc.) - Les missions de développement (MIDIMA, MIDONO) - Les Ministères du secteur rural (MINEP, MINFOF, MINADER, MINJEUN, MINEPIA, MINRESI, MINPROFF) - ONADEF : Office National de Développement des Forêts ; - Bailleurs de fonds (CCPM) ; - les ONG Nationales et internationales
Congo	<ul style="list-style-type: none"> - Ministères en charge de : <ul style="list-style-type: none"> - l'Environnement (DGE) ; - la Recherche Scientifique (CERGEC, CRCRT, CRAL) ; - la Préservation du domaine Public (DGPDP, DG-Cadastre) ; - l'Économie Forestière (DGEF, CNIAF, FF) ; - l'Aménagement du Territoire (DGAT, DGCL) ; - Finances (DGB) ; - l'Agriculture et Élevage (CNES) ;

	<ul style="list-style-type: none"> - l'Enseignement Supérieur (UMNG). Institutions internationales : - Organismes du Système des Nations Unies (PNUD, FAO, PNUE...); - Banque Mondiale ; - Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC). - Organisations Non Gouvernementales Internationales : CARPE, WWF, WCS, ECOFAC... et Nationales.
Gabon	<p>Il s'agit essentiellement des départements ministériels suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'enseignement supérieur et la recherche scientifique ; - l'environnement et la protection de la nature ; - l'agriculture et le développement rural ; - des mines, des ressources hydrauliques et du pétrole - de l'habitat et du cadastre ; - des finances et du budget ; - de la planification ; - de l'aménagement du territoire ; - des travaux publics ; - et les collectivités locales ainsi que les ONGs.
Guinée Eq.	<ul style="list-style-type: none"> - Ministère de la Pêche et de l'Environnement ; - Ministère de l'Agriculture et Forêts ; - Les ONGs : ANDEGE et ADELO.
RCA	<ul style="list-style-type: none"> - Ministère de l'Environnement et de l'Écologie ; - Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche ; - Ministère du Développement Rural ; - Ministère de l'Énergie des Mines et de l'Hydraulique ; - Ministère de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire ; - Ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération Internationale ; - Ministère de l'Équipement et du désenclavement ; - Ministère de l'Administration du Territoire et de Décentralisation ; - Ministère du Transport et de l'Aviation Civile ; - Ministère de la Communication
RDC	<ul style="list-style-type: none"> - Ministère de l'Agriculture - Ministère du Développement Rural - Ministère des Affaires Foncières - Ministère de l'Urbanisme et Habitat - Ministère de l'Aménagement du Territoire - Ministère des Mines - Ministère du Plan - Ministère de l'Énergie - Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme - Ministère de l'Intérieur - Ministère de la Recherche Scientifique - Ministère de l'Éducation Nationale
Rwanda	<ul style="list-style-type: none"> - Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales et ses offices (office de développement de l'agriculture (RADA), office de développement l'élevage (RARDA), Institution des Sciences Agronomiques du Rwanda -ISAR) ; - Ministère des Ressources Naturelles et ses offices (office des terres(NLC), office national de l'environnement (REMA), office national des forêts (NAFA), office national des Mines(OGMR) ; - -Ministère des finances et de la planification économique ;
Tchad	<p>Ministères en charge de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'Environnement (DGE) ; - L'Économie et Plan ;

<ul style="list-style-type: none"> - Finances et du Budget ; - L'Agriculture ; - L'Élevage ; - Enseignement Supérieur, Recherches Scientifiques et Formation Professionnelle ; - Infrastructures et des Transports ; - L'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de l'Habitat ; - La Décentralisation ; - L'Intérieur ; - L'Éducation Nationale ; - L'Eau ; - Pétrole et Énergie, etc.... <p>Institutions internationales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organismes du Système des Nations Unies (PNUD, FAO, PNUE...) ; - Banque Mondiale ; - Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC) ; - Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC).
--

1.3 CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE

Plus de 67 % des pays membres de la COMIFAC ont élaboré et adopté leur PAN/LCD. Certains de ces pays ont déjà promulgué des textes pour l'institutionnaliser et appuyer ainsi sa mise en œuvre. C'est par exemple le cas du Tchad qui après l'adoption du PAN, a promulgué deux textes importants. Il s'agit de la loi cadre portant principes de protection de l'environnement et de la loi portant régime des forêts, de la faune et des ressources halieutiques. C'est aussi le cas de la RCA où les éléments du PAN sont incorporés dans le Code de l'environnement. Le tableau 3 présente le cadre législatif et réglementaire de certains pays membres de la COMIFAC.

Tableau 3. Cadre législatif et réglementaire de certains pays membres de la COMIFAC

Pays	PAN adopté ?	Existence des textes pour l'institutionnaliser ?
Burundi	Oui (Septembre 2005)	Non. Toutefois, des efforts ont été entrepris notamment la révision du code foncier, l'élaboration des schémas provinciaux d'Aménagement du territoire
Cameroun	Oui (Octobre 2006)	Non
Congo	Oui (Mars 2006)	-
Gabon	Non (en cours)	-
Guinée Eq.	Oui (Novembre 2006)	Non. mais le processus est en cours
RCA	Oui (2003)	Les éléments du PAN sont incorporés dans le code de l'Environnement. Et les textes d'application sont en cours d'élaboration
RDC	Oui (Mai 2006)	Non. Toutefois, un draft du cadre juridique pour la gestion durable des terres et des forêts est élaboré en attente de sa promulgation par le Gouvernement et cela dans le cadre de la loi sur l'environnement.
Rwanda	Non (en cours)	-
Tchad	Oui (validé en avril 2000)	Oui, depuis l'élaboration du PAN, deux textes importants ont été promulgués. Il s'agit de la loi cadre portant principes de protection de l'environnement et de la loi portant régime des forêts, de la faune et des ressources halieutiques.

Ce tableau illustre l'insuffisance d'efforts faits dans la plupart des pays pour opérationnaliser leur PAN à travers des mécanismes d'institutionnalisation.

1.4 RENFORCEMENT DES CAPACITES

L'une des faiblesses liée à la mise en œuvre efficiente de la Convention dans la sous-région est le manque de capacités des cadres des administrations et autres parties prenantes sur les sujets variés tels que la mobilisation des financements. Il est donc important de circonscrire les besoins de ces acteurs afin d'apporter des réponses à leurs préoccupations. Pour cela, dans le cadre de cet exercice, les points Focaux CCD de l'Afrique Centrale ont exprimé les besoins en renforcement de leurs capacités sur les thèmes suivants :

- Politiques des donateurs multilatéraux et mécanismes d'assistance pouvant être utilisés pour des activités de gestion durable des terres (y compris le Fonds mondial pour l'environnement) ;
- Politiques des donateurs bilatéraux et mécanismes d'assistance pouvant être utilisés pour des activités de gestion durable des terres ;
- Gestion des finances publiques dans le contexte de la gestion durable des terres ;
- Adaptation et atténuation aux changements climatiques ;
- Rôle de la société civile dans la mobilisation de ressources pour des programmes de gestion durable des terres ;
- Rôle des communautés rurales dans la mise en œuvre des programmes de GDT et leur financement ;
- Relation foncier-gestion durable des terres ;
- Processus de concertation et de négociation avec les donateurs.

CHAPITRE 2. SOURCES, INSTRUMENTS ET MECANISME DE FINACEMENT INTERNES

2.1 FLUX FINANCIERS ET SOURCES NATIONALES DE FINANCEMENT

Du fait de la crise économique persistante et du poids de la dette des pays d'Afrique Centrale, les budgets alloués par ces États pour la gestion durable des terres et des ressources naturelles demeurent encore faibles. Ces budgets sont essentiellement orientés pour le financement de la contrepartie des projets et la subvention des organismes publics ou para publics sous tutelle des ministères impliqués dans le développement rural.

Compte tenu de la multiplicité des structures étatiques bénéficiaires, il est difficile d'estimer les montants exacts affectés par les pays pour la lutte contre la dégradation des terres et la désertification. Toutefois, quelques ordres de grandeur (pourcentages) ont été fournis par certains pays et sont résumés dans le tableau 4.

Tableau 4. Estimation en pourcentage des principales sources nationales de financement pour la mise en œuvre des PAN/LCD et la GDT(en %).

Sources Pays	Budget de l'État	Budget local	Budget municipal	Fonds nationaux	Sources privées	Autres
Burundi	100	-	-	-	-	
Cameroun	20	25	15	25	15	0
Congo	55	0	5	30	10	0
Gabon	100	-	-	-	-	
Guinée Eq.	-	-	-	100	-	
RCA	100	-	-	-	-	
RDC	100	-	-	-	-	
Rwanda	80	0	0	10	10	0
Tchad	60	-	-	30	10	0

Ce tableau nous montre que les sources de financement classiques (budget de l'État, fonds nationaux) sont les principales sources de financement de la mise en œuvre des PAN et la GDT dans les pays d'Afrique Centrale. Elles constituent pour la plupart de ces pays les seules sources nationales de financement du PAN et la GDT.

Les sources de financement privées sont faiblement mobilisées pour la GDT. Elles sont mêmes inexistantes dans la majorité des pays de la COMIFAC.

Pour assurer la mise en œuvre efficace du PAN et la GDT, ces pays devraient explorer les mécanismes de financement potentiels et novateurs au niveau national afin d'accroître le financement destiné à la GDT. La mobilisation des sources de financement internes est une base essentielle pour la mise en œuvre des PAN car elle va attirer les partenaires au développement qui, généralement n'apportent qu'un appui à l'effort national.

Conscients des difficultés liées à la mobilisation des ressources financières pour la gestion des ressources naturelles en générale et la GDT en particulier, les pays de la

sous – région Afrique Centrale ont développé des mesures incitatives pour encourager les activités qui concourent à la mise en œuvre du PAN/LCD et la GDT. Cependant, certains facteurs entravent le développement de ces activités. Le tableau 5 présente les mesures incitatives mises en place dans les pays de la sous – région pour encourager la GDT. Il fait aussi ressortir les facteurs qui entravent ou inhibent la réalisation de ces activités.

Tableau 5. Mesures incitatives et facteurs défavorables à la mise en œuvre des PAN en Afrique Centrale

Pays	Mesures incitatives	Facteurs défavorables
Burundi	<ul style="list-style-type: none"> • Prélèvement des recettes des produits forestiers (vente, taxes, amendes) et de l'exploitation des produits carriers et miniers (coût des autorisations d'exploitation, amendes..) à verser sur le compte du trésor public. Cela incite l'Etat à investir en contrepartie dans les activités liées à la mise en œuvre du PAN ou des programmes de promotion d'une gestion durable des terres ; • Mise en place d'une politique nationale de gestion participative des boisements de l'Etat (communaux et domaniaux) au profit des collectivités locales, de l'administration communale et leur engagement dans leur protection, leur valorisation et leur enrichissement; • Gestion des marais aménagés par les usagers pour l'entretien des ouvrages ; • Exonération des associations (ou ONG) de toute taxe transaction sur l'achat des produits divers en rapport avec les programmes de protection de l'environnement ; • Engagement du Gouvernement au redressement de l'économie nationale et à la lutte contre la pauvreté avec le concours de tous les partenaires au développement socioéconomique. 	-
Cameroun	<ul style="list-style-type: none"> • la loi cadre relative à la gestion de l'environnement a prévu des mesures incitatives dans le titre V • la sécurisation de l'usage du foncier rural dans les zones à écologie fragile ; • Taxe de reboisement des forestiers. 	Le non application de la réglementation en matière d'usage des pesticides, le prix élevé des énergies fossiles qui entraîne la pression sur le bois de chauffe.
Congo	<ul style="list-style-type: none"> • Exonération des taxes pour l'importation du matériel agricole ; • Journée Nationale de l'Arbre. 	-
Gabon	Selon les dispositions du code agricole, il est prévu la mise en place d'un fonds spécial dont les modalités de financement restent à déterminer.	-
Guinée Eq.	-	Manque de financement alloué à la GDT.
RCA	-	Absence de politique
RDC	-	-
Rwanda	<ul style="list-style-type: none"> • Taxes sur le transport des produits forestiers ; • Amendes envers les personnes ou institutions qui contribuent à la dégradation de l'environnement 	-

	(exemple les exploitants miniers).	
Tchad	<ul style="list-style-type: none"> • Exonération des taxes pour l'importation du matériel agricole ; • Journée Nationale de l'Arbre <p>Pour l'encouragement au reboisement, la loi nouvelle de 2008 précitée a prévu dans son article 90 que des concessions temporaires et révocables portant sur des terrains ruraux de l'Etat, susceptible d'être transformées en titre de propriété définitif après constatation de boisement ou régénération, peuvent être accordées gratuitement par arrêté du Ministre en charge des domaines, à des particuliers à certaines conditions.</p>	-

2.2 GESTION DES FINANCES PUBLIQUES ET PROCESSUS DE BUDGETISATION

2.2.1 Budget spécifique alloué aux activités liées à la mise en œuvre des PAN et la GDT

Comme nous l'avons vu plus haut, il n'existe pas de budget spécifique alloué à la mise en œuvre du PAN et la GDT dans les pays de la COMIFAC. Plusieurs institutions sont impliquées ainsi, il devient difficile d'estimer le budget global mobilisé pour la mise en œuvre du PAN. Toutefois, au sein des institutions qui sont impliquées, il existe des budgets spécifiques alloués à la mise en œuvre du PAN. C'est le cas du Cameroun où en 2008 le BIP du MINEP a alloué 800 millions à l'opération sahel vert. C'est aussi le cas du Burundi qui a inscrit un budget spécifique dans le Programme d'Investissements Publics (PIP) qui est triennal et glissant sur chaque année. Pour l'année 2009, ce budget s'élève à 14,5 % du budget national et est destiné aux activités liées à la mise en œuvre du PAN ou de programmes de gestion durable des terres telles que la lutte antiérosive, l'aménagement des bassins versants et des marais, le reboisement, le renforcement des capacités etc..

2.2.2 Cycle national de planification budgétaire dans les pays d'Afrique Centrale

Le cycle national de planification budgétaire varie d'un pays à un autre. Le tableau 6 décrit les cycles nationaux de planification budgétaire dans les pays d'Afrique Centrale.

Tableau 6. Description des cycles de planification budgétaire dans les pays de la COMIFAC

Pays	Cycle de planification budgétaire
Burundi	Le cycle national de planification budgétaire commence par un cadrage macroéconomique qui se fait par le Ministère du plan et de la reconstruction. Ce cadrage aide dans l'arbitrage des programmes d'activités prioritaires présentés par les ministères techniques. Les activités retenues sont inscrites dans un document synthèse appelé « Programme d'Investissements Publics (PIP) » qui est soumis par la suite au Conseil des Ministres pour adoption et au Parlement pour approbation. Après approbation, il sert de base pour les discussions budgétaires annuelles au Ministère

	des Finances et le budget général de l'État est consigné dans un document dénommé « Loi budgétaire ». Notons que le PIP est triennal et glissant.
Cameroon	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Fin juin : Mise en cohérence et validation des avants projets du budget (MINEP, MINFI et MINEPAT) et Revue et programmation des projets à financements extérieurs (Bailleurs) ; ✓ Juillet : Réunions pré-conférences budgétaires Collecte des données (MINEP, MINFI et MINEPAT) ; ✓ Août : Cadrage macro budgétaire sur la base des données fournies par les ministères (MINFI); ✓ début sept. : Notification de l'enveloppe budgétaire de base (PM Chef du Gouvernement) ; ✓ 15 sept. : Ajustement et mise en cohérence des projets du budget conformément au cadrage budgétaire de base (MINEP, MINFI et MINEPAT) ; ✓ 20 Sept. : Conférences budgétaires (MINEP, MINFI et MINEPAT); ✓ Nov. : Session d'adoption du projet de budget (Assemblée Nationale) ; ✓ Début déc. Mise en forme du budget adopté pour Promulgation par le Chef de l'État (MINEP, MINFI et MINEPAT); ✓ Fin déc. Chargement du Budget et mise à jour des supports d'exécution du Budget (MINFI) ✓ Jan. Circulaire portant instructions relatives à l'exécution et au contrôle de l'exécution du Budget (MINFI). <p>Le budget est planifié sur les 12 mois de l'année civile. C'est-à-dire du 1^{er} janvier au 31 décembre</p>
Congo	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Élaboration du Budget prévisionnel par l'Institution ; ✓ Adoption du budget par le Ministère concerné ; ✓ Transmission de la demande budgétaire au Ministère des Finances ; ✓ Adoption du budget par le Parlement ; ✓ Promulgation de la loi de Finances par le Président de la République pour exécution du budget.
Gabon	Le cycle national budgétaire est assez particulier au niveau des finances publiques du Gabon. Le nouveau budget élaboré par les services techniques des différents départements ministériels est apprécié par les services des finances (Juin-Août), puis voté entre Octobre et Novembre de chaque année par l'Assemblée Nationale. Cependant, sa mise à disposition auprès des départements et institutions intéressés n'intervient qu'à partir de Février de la nouvelle année. Une situation qui n'est pas de nature à favoriser le respect de la règle dès 1/12. Car, l'année budgétaire s'achève par l'arrêt des engagements (15 Novembre) et des ordonnancements (15 Décembre).
Guinée Eq.	-
RCA	Le cycle budgétaire comprend deux phases : La phase de planification et la phase d'exécution ; deux Ministères sont associés à la planification budgétaire : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Ministère des Finances pour les recettes provenant des impôts et autres taxes ; ✓ Ministère du Plan concernant l'enveloppe allouée au titre d'aide extérieure.
RDC	L'exercice budgétaire est annuel Le MECNT fait une prévision budgétaire puis le Budget rassemble les budgets de tous les ministères et transmet au Parlement
Rwanda	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Préparation des besoins par les secteurs administratifs ; ✓ Préparation des documents de planification par les districts ; ✓ Transmission des documents de planification aux Ministères techniques ; ✓ Synthèse de documents de planification au niveau des Ministères ; ✓ Transmission des documents de planification au Ministère des finances et de la planification économique; ✓ Préparation du premier draft de budget national par le Ministère des finances et

	<ul style="list-style-type: none"> de la planification économique; ✓ Négociation avec les Ministères techniques, les institutions décentralisées et les districts pour confirmer la proposition à transmettre au parlement. ✓ Transmission de la proposition de budget national au parlement ; ✓ Présentation de la proposition de budget par le Ministre des finances et de la planification économique au parlement ; ✓ Approbation du budget national par le parlement ; ✓ Signature de la loi de finance suivie de la mise en œuvre.
Tchad	-

On note bien une diversité de situation d'un pays à l'autre en ce qui concerne le cycle de planification budgétaire. En dépit des spécificités nationales, il existe des possibilités d'incorporation de la GDT au cours du cycle de planification budgétaire dans chaque pays. Les points d'entrée thématiques pour l'incorporation d'activités liées à la mise en œuvre du PAN et de programmes de gestion durable des terres dans le cycle national de planification budgétaire dans les différents pays sont présentés dans le tableau 7.

Tableau 7. Points d'entrée thématiques pour l'incorporation d'activités de GDT dans le cycle de planification budgétaire par pays

Pays	Points d'entrée thématiques incorporation GDT dans cycle de planification budgétaire
Burundi	Au moment de l'identification des programmes ou projets prioritaires et au moment de la confection des plans d'actions sectoriels des Ministères (agriculture, environnement, autres). Ils peuvent être incorporés lors de la présentation thématique de priorités sectorielles.
Cameroun	Projets d'investissement dans la désertification et la réduction de la pauvreté qui peuvent être intégrés lors de la transmission fiches projets.
Congo	Sensibilisation et Formation des acteurs qui peuvent être intégrées au moment de l'élaboration du budget.
Gabon	Dans le cadre du respect du Document Stratégique et Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCR), le 1 ^{er} pilier Croissance, les départements ministériels (agriculture, forêt, pêche, environnement, tourisme) prennent en compte les activités liées au secteur agricole et de l'environnement, donc de la mise en œuvre du PAN et de programme de gestion durable des terres.
Guinée Eq.	Lutte contre la pauvreté et la promotion des associations communautaires, appui spécial des ONGs dans le domaine environnemental, gestion durable des écosystèmes fragiles, Conservation de la biodiversité et mécanismes d'adaptation au changement climatique.
RCA	Le programme de la mise en œuvre du PAN sera pris en compte dans le cycle budgétaire dès qu'il y aura une convention de financement dûment signée. Alors une ligne budgétaire au titre d'investissement sera ouverte à cet effet. La thématique est incorporée en début de la planification budgétaire.
RDC	Le sous-groupe Forêt et Environnement du Groupe Thématique 13 du DSCR pourrait constituer le point d'entrée thématique pour l'incorporation d'activités liées à la mise en œuvre du PAN et de programmes de gestion durable des terres dans le cycle national de planification budgétaire. Il peut être intégré lors de la préparation du budget du financement des activités du DSCR et plus spécialement du Groupe Thématique 13 sous-groupe Forêt et Environnement
Rwanda	<ol style="list-style-type: none"> 1. Au moment de la préparation des budgets au niveau des institutions décentralisées, des districts et des Ministère techniques ; 2. Au moment des négociations des budgets entre les institutions, les

	Ministères techniques et le Ministère des finances et de la planification économique.
Tchad	-

2.2.3 Cadre de dépenses à moyen terme ou cadre de budgétisation analogue

Environ 66,7% des pays qui ont répondu au questionnaire disposent d'un cadre de dépenses à moyen terme. Il s'agit plus précisément du Cameroun, du Congo, du Gabon, de la RCA, de la RDC, et du Rwanda. Mais, 50% de ces cadres de dépenses à moyen terme ne comportent pas de rubriques budgétaires spécifiques pour les activités de mise en œuvre du PAN ou de programmes de gestion durable des terres.

2.3 FONDS NATIONAUX

Aucun pays de la COMIFAC ne dispose pas encore d'un fonds national pour les activités de mise en œuvre du PAN ou de la GDT opérationnel. Cependant il existe dans certains pays comme le Cameroun, la RCA et le Rwanda des fonds qui peuvent alimenter la mise en œuvre du PAN (Fonds de développement forestier, Fonds national pour l'environnement et du développement durable, fonds PPTTE, etc.).

Ces fonds sont généralement financés par des :

- produits des amendes et des transactions prévues par la loi ;
- sommes recouvrées aux fins de remise en l'état des sites ;
- frais d'examen des dossiers des études d'impact et d'audits environnementaux ;
- contributions de l'État et des donateurs internationaux ;
- redevances forestières.

Les bénéficiaires du fonds sont :

- la recherche et l'éducation environnementale ;
- les projets de développement durable ;
- les évaluations environnementales ;
- les programmes de promotion des technologies propres ;
- les associations agréées engagées dans la protection de l'environnement ;
- les départements ministériels engagés dans la gestion de l'environnement ;
- les programmes de développement forestier.

Certains pays d'Afrique Centrale, en l'occurrence le Cameroun, la RCA et le Congo sont à moyen terme éligibles à l'initiative pays pauvres très endettés (PPTTE) et bénéficient de ce fait de la remise d'une partie de leurs dettes pour le financement des actions prioritaires de développement. C'est ainsi que quelques projets relevant du domaine de la gestion durable des terres et des ressources naturelles et de la lutte contre la pauvreté ont été financés par exemple au Cameroun. C'est le cas du projet de renforcement des initiatives de gestion communautaire des ressources forestières et fauniques sous tutelle du Ministère des forêts et de la faune du Cameroun qui a reçu en 2004 un financement de 3,1 milliards de francs CFA sur trois ans.

2.4 SOURCES PRIVEES DE FINANCEMENT

Les principales sources privées de financement sont généralement représentées par :

- les entreprises commerciales/entreprises privées;
- les ONGs ;
- les Agriculteurs/propriétaires terriens ;
- les Fondations philanthropiques ;
- et les Coopératives.

Certaines entreprises privées exercent dans la mise en œuvre des PAN et la GDT dans certains pays en Afrique Centrale à l'instar de :

- CDC : Cameroon Development Corporation ;
- SOCAPLM : Société Camerounaise de Palmeraie ;
- HEVECAM : Hévéa du Cameroun ;
- Toutes les sociétés de production des bananes du Cameroun ;
- Société Anonyme des Brasseries du Cameroun ;
- MTN, GUINNESS-Cameroun, SODECOTON, ORANGE ;
- RUGOFARM : complexe agro-industriel du Burundi ;
- Association des caféiculteurs du Burundi ;
- Coopérative MUTOYI du Burundi ;
- Saris-Congo ;
- Eucalyptus Fibres du Congo (EFC) ;
- Congolaise Industrielle des Bois (CIB) ;
- Industrie et Transformation des Bois de la Likouala (ITBL) ;
- l'Institut Gabonais d'Appui au Développement (IGAD) qui encadre les petits exploitants investissement dans la GDT ;
- Société Centrafricaine Forestière ;
- SORATHE (société rwandaise des théiers).

Bien qu'on relève l'implication des entreprises privées dans certains pays de la sous-région actives dans le financement de la GDT, il est difficile de connaître le pourcentage de leur contribution dans les opérations nationales de lutte contre la dégradation des terres et la désertification. On peut néanmoins estimer que cette contribution reste encore relativement faible, compte tenu que leur intervention n'est pas assez structurée et ne s'insère pas nécessairement dans la mise en œuvre de PAN.

CHAPITRE 3. SOURCES, INSTRUMENTS ET MECANISME DE FINACEMENT EXTERNES

3.1 SOURCES : PRINCIPAUX DONATEURS

De nombreux partenaires bilatéraux et multilatéraux, des ONG internationales participent activement à la conservation et à la gestion durable des ressources naturelles en Afrique Centrale. Ils y apportent des appuis multiformes dans divers domaines de l'environnement et du développement.

3.1.1 Donateurs bilatéraux

Les principaux donateurs bilatéraux qui interviennent en Afrique Centrale sont : l'Allemagne, la France, le Canada, la Grande Bretagne, la Belgique, l'Italie, l'Autriche, la Chine, les États-Unis, la Suisse, la Hollande, le Japon, l'Israël, l'Égypte et la Norvège. Leurs domaines d'interventions varient selon les pays. Le tableau 8 présente les différents donateurs bilatéraux par pays et leurs domaines d'intervention.

Tableau 8. Partenaires bilatéraux et domaines d'intervention par pays

Pays	Partenaires bilatéraux	Domaines d'intervention
Burundi	Belgique	Recherche agronomique, Éducation et Santé
	Allemagne	Eau, Sante et réinsertion des réfugiés
	Italie	Agriculture et Élevage
	France	Infrastructures, éducation et lutte contre la pauvreté
	Autriche	Eau et Assainissement
	Hollande	Sécurisation foncière
	États-Unis	Reforme foncière
	Chine	Irrigation
	Suisse	Sécurisation foncière
	Japon	Renforcement des capacités dans la gestion forestière
	Égypte	Renforcement des capacités et irrigation
	Israël	Irrigation
	Singapour	Aménagement des bassins versants
Cameroun	Chine	Infrastructures sportives et culturelles
	France	Infrastructures de communication, l'agriculture
	Allemagne	Environnement, Santé ;
	Grande Bretagne	Environnement (CCC), bonne gouvernance
	Japon	Éducation
	États-Unis	Bonne gouvernance,
	Belgique	Santé
	Canada	Éducation et santé
Congo	Chine, USA, France, Allemagne, Pays Bas, Japon	
Gabon	Chine	Infrastructures, Santé et Agriculture
	France	Environnement, Agriculture, Santé et Infrastructures

	Allemagne	Environnement et Santé
	Espagne	Environnement et Infrastructures
	Japon	Environnement et Agriculture
	Cuba	Santé
	Égypte	Santé
	Canada	Santé
Guinée Eq.	France	Infrastructures et communication
	Chine	Infrastructures et communications
RCA	Allemagne	Environnement
	France	Formation, forêt et environnement
RDC	Grande Bretagne	Environnement, Santé et formation
	Allemande	Environnement, santé et transport
	Belgique	Enseignement et formation
	France	Formation, forêt et environnement
	Norvège	Forêt et environnement
	États-Unis	Environnement,
	Italie	Eau
	Japon	Environnement,
	Chine	Infrastructures et Santé
	Pays Bas	Santé, Eau, Énergie, Agriculture et Infrastructure
Rwanda	Belgique	Agriculture, santé, énergie rurale, environnement, justice
	Pays Bas	Énergie rurale, environnement
	Allemagne	Santé, environnement
	Suède	Environnement, santé
	Suisse	Santé, justice
Tchad	USA, France, Allemagne, coopération Suisse	

3.1.2 Donateurs multilatéraux

Les donateurs multilatéraux soutiennent plusieurs initiatives et programmes dans les pays de l'espace COMIFAC. On peut citer entre autres : la Banque Mondiale, la BAD, le MM, le PNUD, la FAO, le FEM, le FMI, l'UE, le FMS, le PAM, la BEAC, la BDEAC le WWF, l'UICN, l'OIBT, le PNUE, le FIDA et CARPE. Ces donateurs interviennent aussi dans les mêmes domaines prioritaires que les donateurs bilatéraux. Le tableau suivant donne quelques indications sur les donateurs multilatéraux et leurs domaines d'intervention par pays.

Tableau 9. Donateurs multilatéraux et leurs domaines d'intervention par pays

Pays	Partenaires multilatéraux	Domaines d'intervention
Burundi	BM	Infrastructure, santé et environnement
	BAD	Infrastructure et environnement
	PNUD	Presque tous les secteurs socioéconomiques
	FEM	Environnement
	UE	Agriculture, Infrastructures, Environnement et aide alimentaire
	FMS	Santé

	BADEA	Infrastructure et Élevage
	IUCN	Environnement
Cameroun	BM	Éducation et santé
	FMI	Balance des paiements
	BAD	Infrastructures de base
	BDEAC	Infrastructures
	WWF	Environnement
	PNUD	Bonne gouvernance et environnement
Congo	Union Européenne, PNUD, AFD, FAO, OMS, OIBT	
Gabon	UE	Tous les secteurs confondus
	BAD	Tous les secteurs confondus
	BID	Tous les secteurs confondus
	BM	Tous les secteurs confondus
	PNUD	Tous les secteurs confondus
	ONUDI	Secteurs industriels ayant des liens avec l'environnement
	PNUE	Environnement
	OIF/BRAC	Tous les secteurs confondus
	FIDA	Secteurs agricoles ayant des liens avec l'environnement
	FAO	Secteurs agricoles ayant des liens avec l'environnement
Guinée Eq.	PNUD	Santé, Éducation et Environnement
	UNFPA	Santé et Éducation
	UNICEF	Santé et Éducation
	BM	Environnement et Forêts
	FAO	Agriculture et sécurité alimentaire
	UE	Agriculture et Sécurité alimentaire
RCA	UE, BM, FAO, FEM, PNUD, PNUE, UICN, WWF, Rainforest, CARPE	
RDC	FAO, FEM, PNUD, PNUE, FNUAP, UE, BM, BAD, FED, USAID	
Rwanda	DIFD	Gestions des terres, santé
	USAID	Environnement
	PNUD	Environnement et agriculture
	Banque Mondiale	Santé et Environnement
	BAD	Environnement et infrastructure
	IFAD	Agriculture et environnement
	UE	Infrastructure, agriculture et environnement
	MM	Environnement
FEM	Environnement	
Tchad	Union Européenne, PNUD, AFD, FAO, OMS,	

3.1.3 Affectation des appuis externes à la GDT

Une bonne partie de l'appui externe est affectée indirectement à la mise en œuvre des PAN ou à la GDT dans la mesure où la majorité des programmes et projets qu'ils appuient, intègre les activités liées à la GDT dans certains pays. C'est le cas du Burundi,

où La Banque Mondiale à travers sa filière IDA (Agence Internationale pour le Développement) détient un portefeuille de 5 projets financés pour un montant de 115,80 millions d'euros , dont le projet de « réhabilitation et de soutien à l'agriculture » d'un montant de 20 millions de dollars auxquels s'ajoutent au titre de programme d'urgence, 15 millions d'euros destinés à l'installation des réfugiés et 5 millions d'euros par le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) pour contribuer à l'aménagement des marais et à la protection de l'environnement. Ce projet vise à promouvoir :

- la production agricole et la productivité des sols ;
- la diversification des sources de revenus en milieu rural ;
- la gestion durable des terres ;
- la promotion de services agricoles accessibles et de qualité ;
- le renforcement des capacités des structures gouvernementales d'appui au secteur agricole et environnemental.

C'est aussi le cas au Cameroun où la Banque Islamique de Développement (BID) soutient le projet Mont MBAPIT (aménagement des bas fonds pour la riziculture et le maraîchage) et le Projet de développement rurale de la zone périurbaine de Yaoundé soutenu par l'UE, et du Rwanda où les fonds du FIDA à travers le Mécanisme Mondial sont en train d'être utilisés pour la finalisation du PAN, une partie des fonds du projet GDT cofinancé par le FEM et le PNUD contribue également à la finalisation de ce PAN.

3.1.4 Sources de financement de la GDT à l'échelon sous-régional

Au niveau sous-région/régional, il existe aussi des sources externes de financement pour les activités de mise en œuvre du PAN ou de programmes de gestion durable des terres et elles varient d'un pays à l'autre. Cependant, les principales sources de financement sont les suivantes : la CEEAC, la COMIFAC, l'Initiative du Bassin du Nil, la BAD, la CBLT, l'ABN, UNSO (Bureau des Nations Unies pour la lutte contre la Désertification en Zones Soudano – Sahélienne), l'ADIE, la CEMAC, le FDD et le PFBC.

3.2 MODALITES DE PRESTATION DE L'ASSISTANCE ET MECANISMES DE FINANCEMENT UTILISES PAR LES DONATEURS

Les donateurs bilatéraux et multilatéraux accordent généralement des financements sous forme d'appui à des projets, dons, soutien sectoriel, soutien budgétaire direct, prêts, fonds communs/financement global, etc. La figure 3 présente les modalités les plus fréquemment utilisées par les donateurs pour fournir leur assistance aux pays de l'espace COMIFAC pour des activités de mise en œuvre du PAN ou de programmes de gestion durable des terres.

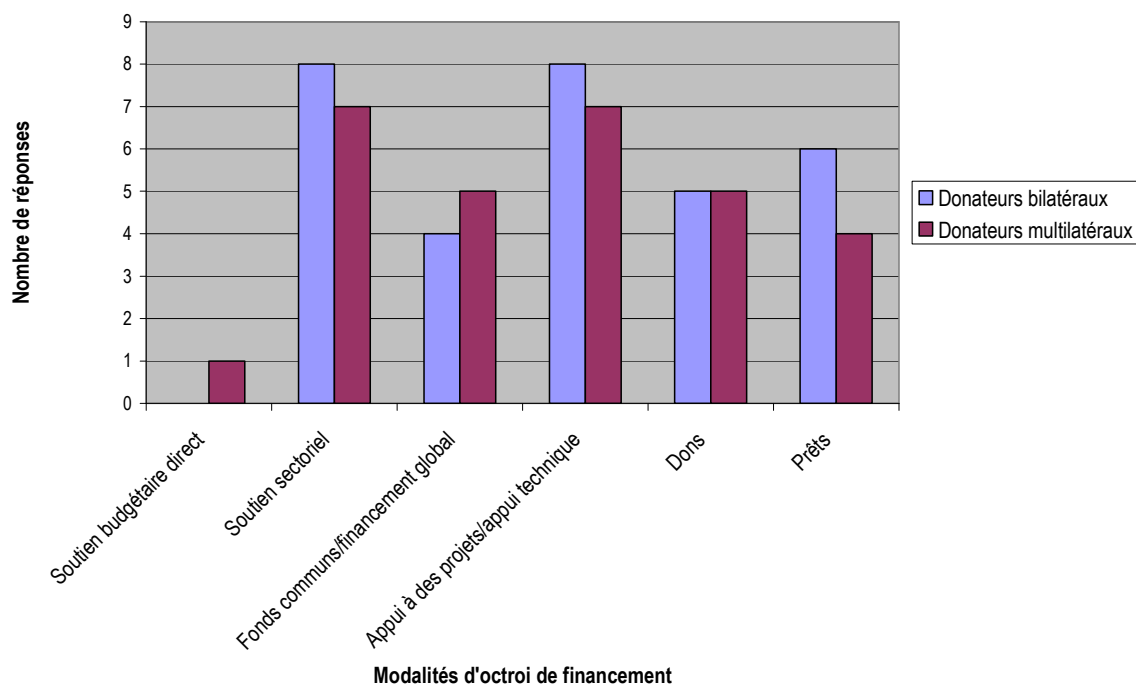


Fig.3 Modalités d'octroi de financement utilisées par les donateurs bilatéraux et multilatéraux en Afrique Centrale

3.3 INVESTISSEMENTS ETRANGERS DIRECTS

Plusieurs entreprises étrangères sont très actives en Afrique Centrale. Elles exercent dans un grand nombre de secteurs d'activités. Mais seulement 10 % de ces entreprises contribuent à la mise en œuvre des PAN et à la gestion durable des terres. De manière générale, ces entreprises participent de façon indirecte à travers les impôts payés qui contribuent au financement des activités du PAN ou des programmes de gestion durable des terres. Cependant, il existe des investissements potentiels dans des activités liées à la mise en œuvre des PAN ou des programmes de gestion durable des terres où elles peuvent intervenir tels que :

- le renforcement des capacités des acteurs qui interviennent dans la mise en œuvre des PAN et la GDT ;
- la sensibilisation, l'éducation, la formation et l'information de la population sur la gestion intégrée des terres ;
- la promotion des techniques permettant l'économie de l'énergie-bois ;
- la promotion des techniques de collecte, de conservation et de valorisation des eaux de pluies ;
- l'appui aux programmes d'aménagement intégral des bassins versants ;
- l'appui à la gestion intégrée des ressources en eau ;
- l'étude diagnostique du potentiel des eaux souterraines ;
- Etc.

Le tableau 10 présente les principales entreprises étrangères actives dans quelques pays de l'espace COMIFAC.

Tableau 10. Principales entreprises étrangères actives dans quelques pays d'Afrique Centrale

Pays	Entreprises étrangères	Domaine d'activité	Intervention dans la GDT ?
Burundi	Entreprise italienne	Agro-pastoral	Oui
	Entreprise chinoise	Infrastructure et irrigation	Oui
	Entreprise française (SOGEA SATOM)	Routes	Oui
	AMSAR	Routes	Non
	Dany Land.	Mines	Non
Cameroun	AES-SONEL	Secteur Énergie	Non
	MTN	Télécommunication	Oui
	Orange	Télécommunication	Non
	PMUC Cameroun	Jeux de hasard	Non
	Banques (SCB-CL, BICEC, SGBC, Standard Bank, etc.)	Finance	Non
	Compagnies aériennes	Transport	Oui
	Sociétés forestières (SEFHN, SEFMA, SEFN, etc)	Forêt et agricole	Non
	Sociétés brassicoles (SABC, GUINNESS)	Industrie agro-alimentaire	
Congo	ESCOM, SOCOFRAN, EFC	Forêt et environnement	Oui
	Sociétés forestières	Exploitation forestière	Oui
Gabon	Total Gabon, Engen (Ancien Shell) ; Addax, Comilog	Environnement, hydrocarbure Santé et infrastructures	Non
	SIAT Gabon	Agriculture durable	Oui
Guinée Eq.	Industries extractives américaines et entreprises constructrices françaises, chinoises, égyptiennes et yougoslaves	Hydrocarbure et infrastructure	Non
RCA	Entreprises minières	Mines	Non
	Entreprises forestières	Exploitation forestière	Oui
	Entreprises commerciales (import-export)	Commerce	Non
	Entreprise de Safari	Tourisme	Non
RDC	Entreprises minières	Mines	Non
	Entreprises forestières	Exploitation forestière	Oui
	Entreprises de transport aérien	Transport	Non
	Entreprises de télécommunications	Télécommunication	Non
	Entreprises commerciales (import-export)	Commerce	Non
Rwanda	TOTAL	Hydrocarbure	Non
	STRABAG	Routes	Non
Tchad	-		

CHAPITRE 4. SOURCES, INSTRUMENTS ET MECANISME DE FINACEMENT NOVATEURS

L'état des lieux du financement interne pour la lutte contre la dégradation des terres et la désertification en Afrique Centrale montre clairement la faiblesse des allocations budgétaires affectées par les pays en faveur de la GDT. Aussi, les financements extérieurs affectés sont pour la plupart orientés vers les problématiques de gestion des ressources naturelles et de l'environnement. Il existe pourtant des possibilités d'accroître au niveau national la contribution de l'État à la lutte contre la dégradation des terres et la désertification. Également, de nouvelles initiatives en matière de financements de la GDT et/ou la lutte contre la désertification dans les pays affectés sont déployées au niveau international. Il convient à ce titre de prospecter ces financements nouveaux mobilisables pour garantir la mise en œuvre des PAN.

Parmi les mécanismes de financement novateurs disponibles pouvant être utilisés pour compléter les sources de financement traditionnelles, on peut citer : la rétribution des services environnementaux, le Mécanisme de Développement Propre (MDP), les échanges de créances contre les programmes de protection de la nature, les synergies entre les conventions internationales de Rio, l'accès aux marchés et commerce et les programmes de recherche.

4.1 RETRIBUTION DES SERVICES ENVIRONNEMENTAUX

Les pays d'Afrique Centrale n'ont pas une expérience en matière de rétribution ou paiement des biens et services environnementaux. Certains pays comme la RDC, le Burundi et la RCA sont en phase d'initiation.

Plusieurs facteurs empêchent les pays à utiliser ces sources pour financer la GDT notamment :

- Absence de sensibilisation pour l'appropriation du système de rétribution des services environnementaux ;
- Manque d'expertise adéquate dans ce domaine ;
- Faiblesses des capacités humaines et techniques pour pouvoir mobiliser efficacement les fonds provenant des services environnementaux.
- Faible engagement des parties prenantes (État, population)
- Peu de moyens financiers de la population ;
- Manque de moyens humains, matériels et financiers des structures chargées de la mise en œuvre du PAN ;
- Absence des textes réglementaires dans le domaine ou la non application de ceux-ci quand ils existent ;
- Arrimage insuffisant entre les projets proposés et les orientations décidées ;
- Manque d'information et sensibilisation au niveau des décideurs.

4.2 MECANISME DE DEVELOPPEMENT PROPRE (MDP)

Les pays de l'espace COMIFAC n'ont pas encore bénéficié des financements dans le cadre du MDP. Toutefois, certains pays comme le Cameroun et le Congo ont déjà réalisé des activités visant la mobilisation de ce type de financement. Par exemple au

Congo on peut citer : la plantation clonale des eucalyptus dans certains départements du pays et le projet de renforcement des capacités de certains cadres dans l'élaboration des projets boisement et reboisement en relation avec le MDP, cependant, il manque une autorité nationale désignée en matière de MDP dans ce pays.

Il est important de souligner que les procédures de mobilisation des fonds MDP sont longues et complexes et c'est ce qui justifierait les difficultés des pays à accéder à ces financements.

4.3 ÉCHANGES DE CREANCES CONTRE LES PROGRAMMES DE PROTECTION DE LA NATURE

Aucun pays de l'espace COMIFAC n'a pas encore conclu des accords bilatéraux d'échanges de créances contre des programmes de protection de la nature, mais certains envisagent conclure ces accords. C'est le cas du Gabon qui a engagé les échanges avec la Coopération française par l'intermédiaire de l'Agence Française de Développement (AFD) qui vise à la conversion du capital de la dette gabonaise 32 milliards de FCFA sans intérêt au profit des projets de développement durable.

4.4 SYNERGIES ENTRE LES CONVENTIONS INTERNATIONALES DE RIO

Dans tous les pays d'Afrique Centrale, les actions de mise en œuvre des trois Conventions de Rio sont coordonnées par une tutelle unique (par un même Ministère). Cependant, la coopération/concertation entre les Points Focaux n'est pas efficace. Lorsqu'elle existe, elle se fait pour la majorité de cas de façon informelle. En dehors de la RCA qui a mis sur pied un comité de pilotage des activités de ces conventions, ou du Cameroun qui a créé un cadre de concertation des trois points focaux dans le cadre du FEM, les pays membres de la COMIFAC n'ont pas créé de cadre institutionnel pour la coopération entre ces trois points focaux. L'absence de cette collaboration entrave la mobilisation des financements novateurs pour la GDT.

4.5 ACCES AUX MARCHES ET COMMERCE

Certains points d'entrée pour l'intégration des questions liées au commerce au processus de mise en œuvre de la Convention sur la lutte contre la désertification au niveau des pays ont été identifiés. Le tableau 11 présente les différents points d'entrée au niveau de chaque pays.

Tableau 11. Points d'entrée pour l'intégration des questions liées au commerce au processus de mise de la CCD dans les pays d'Afrique Centrale.

Pays	Points d'entrée pour l'intégration des questions liées au commerce au processus de mise de la CCD
Burundi	- La promotion des activités non agricoles comme l'artisanat, le développement du secteur secondaire et du secteur tertiaire peut avoir des incidences positives sur une utilisation rationnelle des ressources naturelles. - Politique volontariste de villagisation promouvant les activités non agricoles, génératrices de revenus, dans les villages, servant s'attraits des populations rurales et permettant ainsi le désengorgement du milieu rural ;
Cam-eroun	Favoriser et faciliter la plantation des produits forestiers non ligneux et leur commercialisation

Congo	- Entrée massive et utilisation des produits chimiques et des produits non biodégradables - Exploitation irrationnelle des forêts (commerce de charbon de bois)
Gabon	La réglementation du commerce est un pan dans la protection des espèces, à ce titre, elle intervient dans la gestion durable des terres.
Guinée Eq.	- Création des coopératives et associations des femmes pour les impliquer dans le domaine agroforesterie ; - Autres initiatives liées à la lutte contre la pauvreté au milieu rurale
RCA	Le commerce du bois de chauffe autour des grandes agglomérations
RDC	Le contrôle de l'exploitation et du commerce des ressources forestières et minières pour diminuer les pressions sur les terres et les forêts et encourager la gestion durable de ces ressources
Rwanda	Ouverture du Rwanda au commerce extérieur de l'Afrique de l'Est (EAC), à la COMESA et à la CEPGL constitue des exemples de nombreux points d'entrée pour l'intégration des questions liées au commerce au processus de mise en œuvre de la CCD. Le flux de l'utilisation des ressources naturelles sera plus équitable si une politique et des stratégies sont convenues et respectées par les parties prenantes
Tchad	-

4.6 PROGRAMMES DE RECHERCHE

Dans chaque pays de l'Afrique Centrale, il existe plusieurs instituts de recherche qui mettent sur pied des programmes de recherche dans les domaines très variés et qui intègrent la GDT. Par exemple : l'Institut des Sciences Agricoles du Rwanda (ISAR) ; l'Université Nationale du Rwanda (UNR) ; Kigali Institut of Sciences and Technology (KIST) ; Institut des sciences de l'Agriculture et de l'Élevage (ISAE) du Rwanda, Institut de Recherche Scientifique et Technologique (IRST) du Rwanda, l'ICRAF, l'Institut de Recherche Agricole et du Développement (IRAD) du Cameroun, l'Université de Dschang du Cameroun, etc. La faiblesse des pays dans la mobilisation des financements empêche parfois certains de ces programmes d'aller jusqu'au bout. La majorité de ces programmes sont soutenus par les partenaires au développement.

Des mécanismes de financement novateurs en faveur de la conservation et de la gestion durable des ressources naturelles peuvent être capitalisés pour la lutte contre la dégradation des terres et la désertification. En effet, le financement durable de la lutte contre la dégradation des terres et la désertification requiert la mise en œuvre combinée d'un ensemble de mécanismes de financement.

CHAPITRE 5. PARTENARIAT/COOPERATION

5.1 ÉTAT ET SECTEUR PUBLIC D'ÉTAT

Les Points Focaux coopèrent étroitement avec les administrations et certaines institutions impliquées dans la GDT. Selon les spécificités de chaque Pays, le Point focal travaille aussi avec les parties prenantes qui sont membres de l'organe national de coordination.

Ils entretiennent aussi les partenariats informels avec les institutions de recherche à travers des projets. Il s'agit très souvent essentiellement de la collaboration scientifique et la réalisation d'études thématiques. Cependant, dans certains pays comme la RCA, le Tchad et le Burundi, le Ministère de l'environnement entretient d'étroites relations avec les instituts de recherche universitaires et officiels. Les chercheurs tant nationaux qu'internationaux sont étroitement associés aux activités notamment dans l'élaboration des rapports nationaux, du PAN ainsi que dans des consultations et des ateliers.

5.2 COLLECTIVITES LOCALES

La majorité (environ 87%) des points focaux n'entretiennent pas de relations avec les collectivités locales. Lorsqu'elles existent, elles sont informelles. Dans certains pays de l'espace COMIFAC, le point focal collabore étroitement avec les collectivités à l'occasion de la Journée Nationale de l'Arbre et lors de la célébration des journées Mondiales sur la lutte contre la Désertification. Pourtant, ces collectivités s'emploient très souvent à promouvoir la gestion durable des terres en dehors du cadre de la mise en œuvre de la convention et du PAN. Par exemple, au Burundi, au cours des travaux de Développement communautaires, elles mènent des activités de lutte contre les feux de brousse, de production des plants en pépinières et de leur plantation, de lutte antiérosive par le creusement des fossés d'absorption etc. En RCA, toutes les communes participent aux activités de reboisement, surtout pendant les Journées Nationales de l'Arbre.

5.3 SECTEUR PRIVE ET «SOCIETE CIVILE»

Tout comme avec les acteurs ci-dessus, les points focaux n'entretiennent que de relations informelles avec le secteur privé et les organisations de la société civile (OSC). Ils collaborent beaucoup plus avec les organisations de la société civile et les organisations socioprofessionnelles (agriculteurs, éleveurs, etc.) qu'avec le secteur privé. Par exemple au Congo, le point focal a établi les relations informelles avec les sociétés et organisations suivantes :

- les sociétés de téléphonie mobile ;
- la compagnie industrielle du bois (CIB) ;
- la société agricole de raffinage du sucre (SARIS) ;
- l'association pour l'environnement et le développement durable ;
- l'association de lutte contre la déforestation.

C'est aussi le cas du Point Focal du Rwanda qui a établi les relations avec les organisations suivantes :

- Organisations de la société civile (Par exemple Association Imbaraga (la Force), DUHAMIC ADRI, HELPAGE) ;
- Type d'activités : Dans les activités en rapport avec l'agriculture mais tenant en compte la protection des terres ; Reboisement et agroforesterie ;

Les organisations de la société civile et les organisations socioprofessionnelles s'emploient activement à promouvoir la gestion durable des ressources naturelles en générale et en particulier la GDT. Elles mènent surtout des activités de sensibilisation, de reboisement, de lutte antiérosive et la réintroduction de certaines pratiques culturelles durables (jachère, rotation...). Dans certains pays comme le Cameroun et le Burundi, les OSC signent souvent des contrats de collaboration avec le Ministère de l'environnement. Elles sont souvent associées aux cérémonies de *planting* d'arbre pendant les journées nationales de l'arbre ou lors des journées Mondiales sur la lutte contre la Désertification.

5.4 PARTENAIRES AU DEVELOPPEMENT

De nombreux partenaires au développement interviennent activement dans la gestion des ressources naturelles en Afrique Centrale. Cependant, dans presque la quasi-totalité des pays de l'espace COMIFAC à l'exception du Tchad, il n'existe pas encore de partenaire qui peut être considéré comme chef de file pour la mise en œuvre du PAN et la gestion durable des terres. Ils exercent généralement de façon individuelle sans réelle cadre de concertation. Cependant au Tchad, la France se positionne comme le chef de file pour la mise en œuvre du PAN. Par contre, dans certains pays comme le Cameroun par exemple, il existe un cadre de coordination des partenaires en ce qui concerne les questions liées à la forêt appelé Cercle de Concertation des Partenaires du MINEP et du MINFOF (CCPM) qui agit dans le cadre du PSFE.

Au Burundi, il existe aussi un cadre de coordination plus complexe car divisé en deux niveaux comme suit :

- le groupe de coordination en amont qui est un forum politique où se rencontrent les Ministres et les Ambassadeurs ;
- le sous ce groupe, il y a les groupes sectoriels (les Chefs de coopération et les Directeurs Généraux du côté du Gouvernement) qui étudient et élaborent ensemble les plans de développement sectoriels.

La gestion durable des terres s'inscrit dans le cadre du groupe sectoriel « agriculture et développement rural ». Les partenaires au développement membres dudit groupe sont: la Banque Mondiale, la Belgique, le PNUD, le PAM, l'UE, FAO, etc.....

CHAPITRE 6. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

6.1 CONCLUSIONS

Les principales conclusions qu'on pourrait dégager au terme de cette analyse sur l'état des lieux des mécanismes de financement pour la mise en œuvre de la CCD en Afrique Centrale sont :

- Les principes qui sous-tendent les PAN/LCD et la GDT sont incorporés dans les cadres politiques, les programmes, Plans et stratégies nationales.
- Plusieurs institutions étatiques et parapubliques sont impliquées dans la mise en œuvre des PAN et de la GDT. Toutefois, ces institutions agissent sans concertation et coordination de leurs interventions.
- La GDT est peu intégrée dans les priorités nationales des pays.
- Aucun pays de l'Afrique Centrale ne dispose ni d'un budget spécifique alloué à la mise en œuvre du PAN et la GDT, ni d'un fonds national dédié à la GDT.
- Le budget de l'État est la principale source nationale de financement, et il constitue dans certains pays la seule source nationale de financement.
- Le secteur privé participe faiblement dans la GDT et la mise en œuvre du PAN.
- Très peu de donateurs bilatéraux et multilatéraux financent les activités liées à la GDT.
- La coordination et l'harmonisation des interventions des partenaires au développement restent faibles.
- Les points focaux ne collaborent pas de façon formelle avec d'autres parties prenantes de la mise en œuvre des PAN et la GDT notamment, les collectivités locales, les organisations de la société civile, les organisations professionnelles et le secteur privé.

6.2 RECOMMANDATIONS FAITES PAR LES PAYS

Les recommandations issues des questionnaires et formulées en vue d'améliorer la mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre des PAN et la GDT dans les pays de l'Afrique Centrale sont très variées et orientées vers l'engagement politique et la mobilisation des ressources.

Engagement politique

Les questions relatives à la gestion durable des terres doivent être incorporées dans les politiques et programmes pour la réduction de la pauvreté et le développement durable et leurs donner une priorité nationale. Pour cela, il convient de sensibiliser les décideurs politiques, les collectivités locales (population, ONGs, secteur privé) et les partenaires au développement sur l'importance de la mise en œuvre du PAN et des programmes de gestion durable des terres. Il faudrait aussi créer un cadre de coordination et d'harmonisation des politiques des partenaires au développement évoluant dans chaque pays.

Mobilisation des ressources

Budgets nationaux

Les efforts doivent être faits au niveau national d'une part par le Ministère de l'environnement pour inscrire chaque année à son budget, une ligne budgétaire permettant de mener la lutte contre la dégradation des terres. Sensibiliser les techniciens du Ministère des Finances sur l'intégration de la gestion des terres et des ressources naturelles dans les priorités nationales non seulement dans les stratégies mais aussi dans la budgétisation.

Budgets des collectivités locales

Les collectivités locales décentralisées doivent prendre des mesures pour inscrire également dans leurs budgets des activités de promotion de gestion durable des terres. Former les membres de la société civile sur les techniques d'élaboration des projets bancables.

Fonds nationaux

Il est aussi souhaitable que chaque pays crée un fonds national spécial pour la GDT qui pourra être alimenté par les recettes des services environnementaux.

Financement externe

Il faudrait que chaque pays développe les stratégies pour inciter les donateurs bilatéraux et multilatéraux à soutenir financièrement les actions de lutte contre la désertification.

Sources de financement novatrices

Au niveau de chaque pays, le renforcement des capacités des acteurs impliqués dans la GDT dans la mobilisation des financements novateurs doit être une priorité. De même, il est souhaitable d'adopter un programme de sensibilisation des décideurs pour avoir leur appui en vue d'intégrer le système de rétribution des services environnementaux dans la politique nationale.

BIBLIOGRAPHIE

COMIFAC, 2005. Plan de convergence sous régional pour la gestion concertée des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale

COMFAC-CEEAC, 2007. Programme d'action sous-régional de lutte contre la dégradation des terres et la désertification en Afrique Centrale (PASR/LCD-AC).

FAO, 1997. Stratégie d'assistance dans le Bassin du Congo. Analyse des causes de la dégradation des Ressources forestières dans le Bassin du Congo. Division du Centre d'Investissement, Programme de Coopération FAO/Banque Mondiale.

FOSA, 2001. Etude Prospective du Secteur Forestier en Afrique, Sous – Région Afrique Centrale, rapport d'étude Thématique. BAD.

United Nations, 2008. Populations prospects. The 2008 revision Population Database. <http://esa.un.org/unpp/>

ANNEXE : TERMES DE REFERENCE



Programme d'appui
à la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre du programme d'action sous-régional de lutte contre la dégradation des terres et la désertification en Afrique Centrale (PASR/LCD-AC)

DRAFT

TERMES DE REFERENCE

ANALYSE DE L'ETAT DES LIEUX DES MECANISMES DE FINANCEMENT POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LA LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION (CCD) EN AFRIQUE CENTRALE

Introduction

Le Mécanisme Mondial (MM) de la Convention des Nations Unies pour la Lutte contre la Désertification (CCD) donne un appui technique et financier aux pays d'Afrique Centrale pour la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre du Programme d'Action Sous-Régional de Lutte contre la Dégradation des Terres et la Désertification en Afrique Centrale (PASR/LCD-AC). Dans ce contexte, un programme d'appui a été convenu avec la COMIFAC. Ce programme est axé autour de trois résultats attendus :

4. Les partenariats thématiques concernant la gestion concertée de la transhumance transfrontalière en Afrique Centrale sont renforcés ;
5. L'intégration de la gestion durable des terres (GDT) dans les processus politiques majeurs est améliorée ;
6. L'application des mécanismes de financement novateurs est analysée et testée.

Dans le cadre du résultat attendu no. 2, le MM apporte un appui multiforme aux pays d'Afrique Centrale à travers :

- l'analyse de l'état des lieux des mécanismes de financement pour la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CCD) en Afrique Centrale ;
- la co-organisation des ateliers nationaux et sous-régionaux sur la mobilisation des ressources pour la GDT en Afrique Centrale ; et
- l'identification des portes d'entrées pour la mobilisation des ressources financières additionnelles pour la mise en œuvre de la CCD et la GDT en Afrique Centrale.

Pour analyser l'état des lieux des mécanismes de financement pour la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CCD) en Afrique Centrale, le MM a préparé un questionnaire qui a été distribué aux Points Focaux Nationaux de la CCD de tous les pays de l'espace COMIFAC. Les Points Focaux CCD ont été invités à remplir le questionnaire et de le discuter lors d'un atelier de validation avec les autres Ministères et parties prenantes concernés. Ces ateliers de validation ont eu lieu lors du premier semestre 2009 dans la plupart des pays d'Afrique Centrale.

Le questionnaire proprement dit a consisté à l'analyse de plusieurs domaines relatifs à la mobilisation des ressources financières relatifs à la GDT, notamment :

- le contexte national ;
- les sources, instruments et mécanismes de financement internes ;
- les sources, instruments et mécanismes de financement externes ;
- les sources, instruments et mécanismes de financement novateurs ;
- la coopération et les partenariats ; et
- les recommandations en vue d'améliorer la mobilisation des ressources.

Sur la base des résultats des questionnaires, un rapport synthétique au niveau sous-régional sur l'état des lieux des ressources financières destinées à la GDT en Afrique Centrale sera élaboré.

Objectif

Le principal objectif de cet exercice est d'élaborer un document synthétique sur l'état des lieux des mécanismes de financement pour la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CCD) en Afrique Centrale.

Activités

Sous la supervision directe du Coordonnateur Technique du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC et en coopération avec les membres du groupe de travail CCD/COMIFAC, l'expert/l'institution devrait :

1. réaliser une analyse approfondie des résultats des questionnaires disponibles ;
2. collecter des informations supplémentaires pour compléter et/ou vérifier les informations présentées dans les questionnaires ;
3. rédiger un rapport synthétique en suivant la structure du questionnaire.

Résultats attendus

Les résultats attendus au terme de ce travail sont :

- Un rapport synthétique d'environ 30 pages (sans annexes) sur le sujet
- Un article de synthèse de deux pages maximum sur le sujet qui sera mis sur le site web du MM, de la COMIFAC et du MINEP.

Autres dispositions

Durée de l'affectation: 30 jours (dans la période du 15 juillet au 31 août 2009)
Date de commencement: Dans les meilleurs délais
Lieu d'affectation: Yaoundé-Cameroun
Langue de travail: Français